Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

STRATEGIE REGIONALE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION

2020-2030

3 ambitions

Réussir ses études

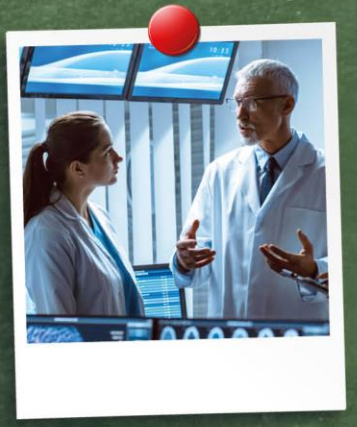

Stimuler nos talents

Renforcer l'impact territorial

Région Grand Est - Direction de la Communication - Juillet 2020 - Crédits photos : stock.adobe.com

Edito

La nouvelle organisation territoriale de la République, inscrite dans la Loi du 7 août 2015, dîte « loi NOTRe », a défini une nouvelle carte des Régions françaises. Le 1er janvier 2016, la Région Grand Est naissait, produit de la fusion de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Mais la loi NOTRe a également précisé l'articulation des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat, et entre les collectivités territoriales entre elles.

Ainsi, alors que l'enseignement supérieur et la recherche ont toujours été de la compétence exclusive de l'Etat, le rôle des Régions dans l'animation des politiques territoriales d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) a été enfin reconnu.

C'est pourquoi cette loi a prévu que les Régions assument leur rôle de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, et élaborent, en concertation avec les acteurs et les collectivités du territoire, un Schéma Régional de l'ESRI

Après avoir élaboré tout un ensemble de schémas stratégiques, SRDEII, SRADDET, SRB, CPRDFOP, S3 et autres, le Conseil Régional a pu adopter lors de sa séance plénière du 9 juillet 2020 le dernier schéma prévu par la loi NOTRe, le SRESRI.

Plus qu'un schéma, c'est une nouvelle stratégie ambitieuse pour notre territoire, que nous avons élaboré dans un cadre inclusif de consultation des acteurs de l'ESRI en région. A travers la mission que je lui ai confiée en février 2019, Jean-Yves Le Déaut, ancien parlementaire de Meurthe-et-Moselle et ancien président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, m'a remis un rapport formulant 70 propositions.

De ces propositions, nous nous sommes nourries pour réussir à conjuguer les espérances des communautés académiques, scientifiques, de l'innovation et du transfert, avec les réalités de notre nouveau territoire régional, notamment au regard des dissymétries qui le caractérise.

C'est ainsi que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation apparait comme un nouveau levier concourant à faire région, en favorisant les rencontres et les échanges entre des tribus qui ne se connaissaient pas ou peu, pour développer de nouveaux espaces de coopérations à l'échelle d'un territoire qui n'avait pas vraiment de réalité pour le monde académique, tout en évoluant au cœur de l'Europe, au sein d'un espace européen de coopération renforcée grâce à nos quatre frontières.

Dès lors, c'est une nouvelle stratégie audacieuse qui vous est présentée dans ce document, fruit de près de 18 mois de travail, de rencontre, d'échanges, qui contribuera sans aucun doute au rayonnement et à l'attractivité de notre région et favorisera son développement économique et social.

La crise que nous avons traversée nous impose de donner de la cohérence à l'action publique sur notre territoire, à redonner de l'espoir à nos jeunes et à notre population, tant les trajectoires de vie se sont ou vont se trouver bouleversées.

Ce schéma, cette stratégie, c'est redonner du sens à l'action publique en faveur de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour libérer les énergies et les synergies avec notre tissu socio-économique. C'est ainsi que l'on prépare l'avenir, pour un territoire plus résilient, apte à appréhender les défis majeurs de ce siècle, notamment liés aux transitions écologiques, numériques et industrielles.

Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est

Introduction **4**

1. La concertation au cœur de l'élaboration de notre stratégie **10**

2. Des dynamiques socioéconomiques et démographiques peu favorables dans un contexte inédit et contraint **13**

3. Faciliter la réussite étudiante : encourager l'inclusivité, le bien-être et l'ouverture à tous les étudiants **18**

3.1. Elever le niveau de qualification 18
3.2. Objectif 1 : Valoriser l'offre de formation supérieure dans le Grand Est 19
3.3. Objectif 2 : Faciliter les conditions de vie des étudiants pendant leur parcours de formation 20
3.4. Objectif 3 : Lancer le programme Université 4.0 pour de nouvelles formes d'enseignement 21
3.5. Objectif 4 : Favoriser le développement des softskills 22
3.6. Objectif 5 : Favoriser la connaissance des actions menées en matière de vie étudiante 24

4. Créer un espace stimulant au développement de nos talents **25**

4.1. S'affirmer dans un monde de plus en plus concurrentiel 25
4.2. Objectif 6 : Favoriser les parcours de mobilité des chercheurs du Grand Est 26
4.3. Objectif 7 : Conforter l'attractivité des territoires en renforçant nos capacités de recherche 27
4.4. Objectif 8 : Renforcer notre visibilité internationale 28
4.5. Objectif 9 : Valoriser les compétences remarquables sur le territoire 29
4.6. Objectif 10 : Créer un parcours régional Jeunes entrepreneurs 29
4.7. Objectif 11 : Faciliter la compréhension des grands enjeux scientifiques et sociétaux ... 30

5. Renforcer l'impact territorial de l'ESRI **32**

5.1. Connecter les compétences de l'ESR et du transfert aux entreprises du Grand Est 32
5.2. Objectif 12 : développer des compétences directement adaptées aux besoins de l'économie régionale 33
5.3. Objectif 13 : accélérer la transformation de la recherche en innovation 34
5.4. Objectif 14 : structurer l'offre de transfert de technologie au service des entreprises ... 35

6. Les principes de mise en œuvre **37**

Glossaire **43**

Introduction

Le Cadre institutionnel et l'expérience de la fusion

En vertu de l'article 26 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, portant une nouvelle organisation territoriale de la République, « dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région élabore, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, une stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle vise à définir des orientations partagées entre la région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et des priorités d'interventions. La stratégie précise les opérations que la Région soutient ».

Dans ce cadre législatif, **la Région Grand Est fait le choix de lancer le 5 avril 2019**, en présence de Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI)**, pour constituer le cadre de référence de sa politique en matière d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation.

A la suite de la constitution des nouvelles Régions le 1er janvier 2016, la Région Grand Est s'est engagée à l'élaboration de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Sur cette base, la Région a mobilisé après la fusion, ses crédits sur des outils visant à harmoniser les axes d'intervention entre les trois territoires. Elle a mené ce travail de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, dans une forte volonté de rapprochement et de synergie entre les acteurs présents sur son territoire, en prenant en compte le temps intrinsèquement long de la recherche, la nécessité de redonner de la visibilité aux laboratoires et d'identifier les grands programmes de recherche qui seront conduits pour répondre aux besoins de la société.

Ainsi, hors CPER Recherche pour lesquels la Région participe à hauteur de 35 M€ sur le dernier programme, des dispositifs ont été lancés à l'échelle du Grand Est en faveur des soutiens aux contrats doctoraux (5 M€ par an), des jeunes chercheurs (2 M€ par an), des projets collaboratifs de recherche avec le Fonds régional de coopération pour la recherche (5 M€ par an) et des manifestations scientifiques (400 k€ par an). A cela s'ajoute des programmes d'actions comme le Pacte Grandes Ecoles (9 M€ pour le programme pluriannuel 2017/2020), la labellisation et le soutien des acteurs de la CSTI (1,1 M€ par an), les bourses de mobilités des étudiants à l'international (3,7 M€ par an) ainsi que le partenariat Ressourcement avec les centres de transfert de technologie – CRITT/CRT (7 M€ pour le programme 2017/2019), Formations Cadres intermédiaires (4 M€ pour le programme 2018/2021), …

Ces actions ont permis de créer une dynamique de l'ESRI, de la vie étudiante et du transfert de technologie, inscrivant les opérations dans une logique Grand Est.

Dans le prolongement, la SRESRI intervient aujourd'hui comme un cadre de la politique régionale pour répondre aux enjeux suivants :

- En complémentarité des orientations fixées par l'Etat dans le domaine de l'ESR pour les prochaines années, il devient important d'affirmer nos priorités régionales. Au travers de ses différents outils d'intervention et de contractualisation déjà existants (PIA, CPER, dialogue de gestion) et à venir, comme la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche dont la mise en œuvre est prévue en 2021, l'Etat construit de nouvelles relations partenariales avec les établissements ESR, incitant la Région à se positionner. La Région place son action et les thématiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en lien direct avec le développement économique et social du territoire. En cohérence avec le SRDEII, voté mi-2017, l'enjeu est donc bien d'inscrire la SRESRI au service de cette action économique et sociale, par une concentration des ressources de la Région sur les domaines prioritaires et les thématiques signatures, dans l'objectif de transformer la connaissance produite dans nos établissements en innovation, au bénéfice

de nos entreprises, de l'attractivité de nos territoires et de l'avenir professionnel de nos jeunes.

- Le Grand Est regroupe un nombre important d'établissements dont les stratégies étaient de nature très différentes et à des degrés de maturité peu comparables, au moment de la fusion. Depuis, ces acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur ont été encouragés par la Région à travailler ensemble. Au regard des projets présentés, des montants engagés et des premiers résultats, il est évident que les acteurs ont montré non seulement leur mobilisation mais aussi leur capacité à se positionner dans un espace commun, faisant la preuve d'un système mature et de stratégies convergentes, qu'il convient d'accompagner au bénéfice du territoire.

- Enfin, à l'aune des prochains PO FEDER, où l'innovation va concentrer une part importante des crédits, il est indispensable de fixer une stratégie ESRI aujourd'hui. L'objectif est bien d'assurer la plus grande cohérence de cette SRESRI avec les orientations des prochains programmes européens, notamment le programme Horizon Europe et la Stratégie de Spécialisation S3 pour préparer un cadre en résonance avec la stratégie de la Commission européenne.

Forte des premières actions menées et des résultats enregistrés dans le Grand Est, la Région poursuit la dynamique autour de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert du Grand Est, avec l'ensemble des établissements qui constituent une force d'attractivité. **C'est pourquoi, après avoir agrégé les moyens des trois anciennes Régions et initié de nouvelles opérations, il convient désormais d'adopter une approche globale et de présenter une nouvelle ambition pour l'ESRI en Région.**

Un Grand Est Business Act qui mobilise l'ESRI pour répondre à la crise

La crise sanitaire liée au Coronavirus impacte violemment notre économie. Au niveau national, elle se traduit par 12 millions de salariés au chômage partiel à mi-mai 2020, une perspective d'un chômage à 11% dans les prochaines semaines, une destruction de près d'un million d'emplois, une baisse du PIB évaluée à plus de 12 % sur l'année 2020 et une dette nationale qui atteindra un ratio dette sur PIB d'au moins 121%.

Notre territoire a payé un lourd tribut humain et les impacts économiques seront importants. Même si le Grand Est a mieux résisté que certaines autres régions, se plaçant en quatrième place des régions métropolitaines de moindre baisse d'activité derrière la Bretagne, les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine, de nombreux secteurs ont connu des baisses fortes d'activité avec –44 % dans les « activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien », -75 % dans la construction, -69 % dans la fabrication de matériel de transport, -61 % dans le secteur des équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines et –43 % dans le secteur « autres produits industriels ».

Il est désormais crucial de créer les conditions de la reprise. La Région Grand Est, chef de file du développement économique, en partenariat avec l'Etat s'est très vite mobilisée pour proposer immédiatement une stratégie régionale de relance économique, le Grand Est Business Act en associant toutes les forces vives du territoire. La Région Grand Est lance un plan ambitieux pour réagir à la crise économique sur le territoire, en revisitant l'ensemble de sa stratégie économique dans un nécessaire effort de relance. Cette approche fixe trois priorités, moteurs de changement :

- **La performance et la transformation industrielle** : le Grand Est est la deuxième région industrielle de France (hors Ile de France) qui doit évoluer dans un contexte de plus en plus mondialisé et concurrentiel. La demande de plus en plus diversifiée et le rythme soutenu des évolutions technologiques obligent ces secteurs à anticiper les évolutions pour saisir de nouvelles opportunités et donc à s'appuyer sur de nouvelles compétences et la production d'une connaissance répondant à ces enjeux ;

- **La transition écologique et énergétique** : les ressources disponibles s'amenuisent et deviennent de plus en plus stratégiques pour les entreprises qui les exploitent, avec des conséquences sur l'environnement. Aujourd'hui, la raréfaction de ces ressources, le renforcement des contraintes en faveur d'une économie bas carbone et l'attente collective forte en faveur de pratiques plus durables obligent les entreprises à de nouveaux modèles de développement. Cette situation engendre une dynamique forte d'innovation et d'opportunité pour les acteurs économiques qui trouvent des solutions dans le monde académique et du transfert ;

- **La transformation numérique** : les manières de produire, de consommer, de créer le lien entre l'offre et la demande sont complètement bouleversées par le numérique. L'intégration des technologies digitales devient donc une impérieuse nécessité pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour accompagner la transformation des entreprises.

Trois engagements viennent traduire l'esprit du changement :

- **Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie :** permettre à chacun des habitants de disposer des meilleures conditions pour se réaliser sur le plan personnel et professionnel, de bénéficier des équipements et services répondant à ses besoins, et d'un cadre de vie sain, préservé et agréable.

- **S'appuyer sur des collectivités engagées, des territoires embarqués** : Faire face aux effets de la crise, répondre aux urgences actuelles et à venir, et transformer notre territoire implique à l'évidence que la mobilisation de toutes les forces vives de notre région, publiques et privées, exemplaire au cours de ces derniers mois, perdure, s'inscrive dans la durée et s'affirme comme l'une des grandes forces du Grand Est.

- **Mobiliser un capital de confiance, un capital de croissance** : Le contexte d'état d'urgence sanitaire et les conséquences immédiates ont donné l'occasion d'établir des modalités de coordination renforcée entre l'Etat et la Région, à travers notamment la mise en place d'une « cellule de crise » ayant permis d'accélérer la prise de décision et la mise en oeuvre concertée de premières mesures de gestion de crise à fort impact et enjeu. Ces modalités d'échange, de partage et de concertation des décisions entre les deux parties ont vocation à se consolider et se renforcer dans l'approche des différents défis et engagements identifiés pour porter une stratégie performante de rebond et de reconquête sur le territoire et y développer des projets structurants et permettre la relance.

La **Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation** a vocation à construire une identité régionale de l'ESRI, à penser différemment et à opérer des collaborations, des mutualisations. **Encore plus aujourd'hui, compte tenu de la crise COVID19, cette politique s'accordera naturellement avec le nouveau cadre de référence qu'est le Grand Est Business Act.**

Une SRESRI aux enjeux européens

Il existe un lien fort entre l'environnement ESRI présent sur un territoire et les dynamiques économiques. En effet, la présence de compétences et de capacités de recherche vient alimenter la croissance économique du territoire et la compétitivité de ses acteurs économiques. De même, la lisibilité et l'efficacité d'un écosystème d'accompagnement des entreprises ainsi que la présence d'entreprises leaders offrent aux systèmes ESRI la possibilité de se développer et de se positionner dans la compétition mondiale.

La recherche et la définition de l'offre de formation demeurent des compétences de l'Etat sur lesquelles l'effet de la Région en volume financier est relatif, avec 60M€ d'intervention pour une dépense intérieure des opérateurs publics d'1Md€ (DIRDA). L'orientation de cette SRESRI vise principalement à doter la Région d'outils efficaces et à concentrer ses moyens, pour en maximiser l'impact, sur la transformation de la connaissance en innovation et sur le développement des talents, au service du développement économique et social du territoire.

Cette transformation doit pouvoir s'appuyer sur une offre de formation tout au long de la vie, cohérente avec les aspirations de nos jeunes et les besoins de notre tissu économique.

Globalement, l'intervention de la Région est à la fois ciblée sur l'acquisition de compétences valorisables et transférables vers les entreprises pour y injecter des innovations et sur le lien du monde de l'entreprise vers l'amont pour assurer un ressourcement technologique, toujours dans la perspective d'un accroissement de la valeur ajoutée, qu'elle soit économique, durable ou sociale.

Pour y parvenir, la Région peut s'appuyer sur un cadre redéfini récemment au travers de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) qui formule les priorités de développement de l'innovation et fédère tout le territoire Grand Est autour d'une vision partagée, dans une logique de marchés à forte croissance de la valeur ajoutée et représentée par des entreprises leaders. En identifiant un nombre réduit de thématiques prioritaires, cette stratégie favorise un usage efficace et efficient des investissements, notamment en R&D et en formation, pour renforcer l'innovation.

Le travail réalisé à partir des initiatives du terrain et en contact direct avec ses acteurs, s'appuie sur les trois secteurs thématiques stratégiques du Grand Est, que sont l'industrie, la bioéconomie et la santé, pour retenir les huit priorités à fort potentiel suivantes :

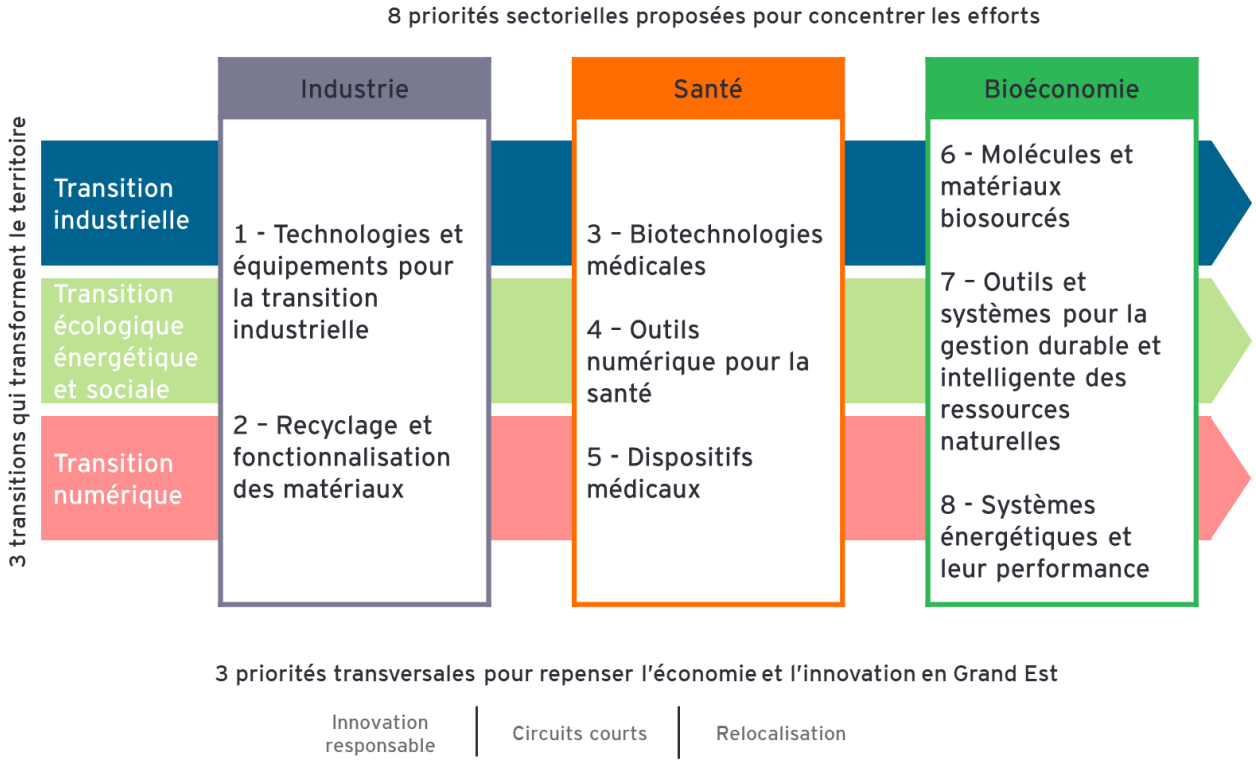

Figure 1 - Extrait du rapport provisoire « S3 Région Grand Est » Mai 2020

La S3 Grand Est répond à l'objectif de transformation de l'économie et du territoire impactée par les grands enjeux sociétaux régionaux que sont la transition industrielle, la transition numérique et la transition énergétique, écologique et sociale. La S3 orientée marchés doit servir de débouchés économiques pour les axes de la SRESRI, qui engagera tous les partenaires de l'écosystème ESRI dans la réponse à apporter aux enjeux majeurs.

Cette perspective de développement à partir de la S3 s'appuie aussi sur un socle de connaissances financé par les Programmes cadre européens et en particulier le prochain programme Horizon Europe en cours de cadrage. Il est ici utile de rappeler que le précédent programme Horizon 2020 a permis de capter plus de 125 M€ pour les acteurs de l'ESRI en Grand Est.

Cet objectif doit se traduire par une croissance de nos Dépenses intérieures en matière de R&D (DIRD). Les éléments ci-dessous montrent que la Région Grand Est n'a pas encore atteint les objectifs européens, fixés à 3 % du PIB, dont 2 % pour les entreprises (DIRDE) et 1 % pour les administrations (DIRDA).

La Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) du Grand Est est de 2,1Mds € en 2017 (6ème rang national). Elle représente 1,36% du PIB régional (9ème rang national), soit un taux inférieur à la plupart de ses régions voisines. La part des dépenses des administrations est de 46% (0,63% du PIB, 6ème rang national) et celle des entreprises de 54% (0,73% du PIB, 11ème rang national). Ces niveaux sont donc faibles au regard de l'objectif européen.

En outre, le poids du Grand Est au niveau national en matière de DIRD est faible comparativement à son poids économique. Alors qu'en 2017, le Grand Est représente 6,75% du PIB national, il ne concentre que 4,2% de la DIRD nationale, 5,6% de la DIRDA nationale et 3,4% de la DIRDE nationale.

Entre 2009 et 2017, la DIRD est passée de 1,28% à 1,36% du PIB, principalement grâce au secteur privé. Toutefois, cela est dû à la faible croissance du PIB régional (+8,1% vs. +20,2% au niveau national). En effet, en volume, les taux de croissance de la DIRD, DIRDA et DIRDE sont tous inférieurs aux taux nationaux.

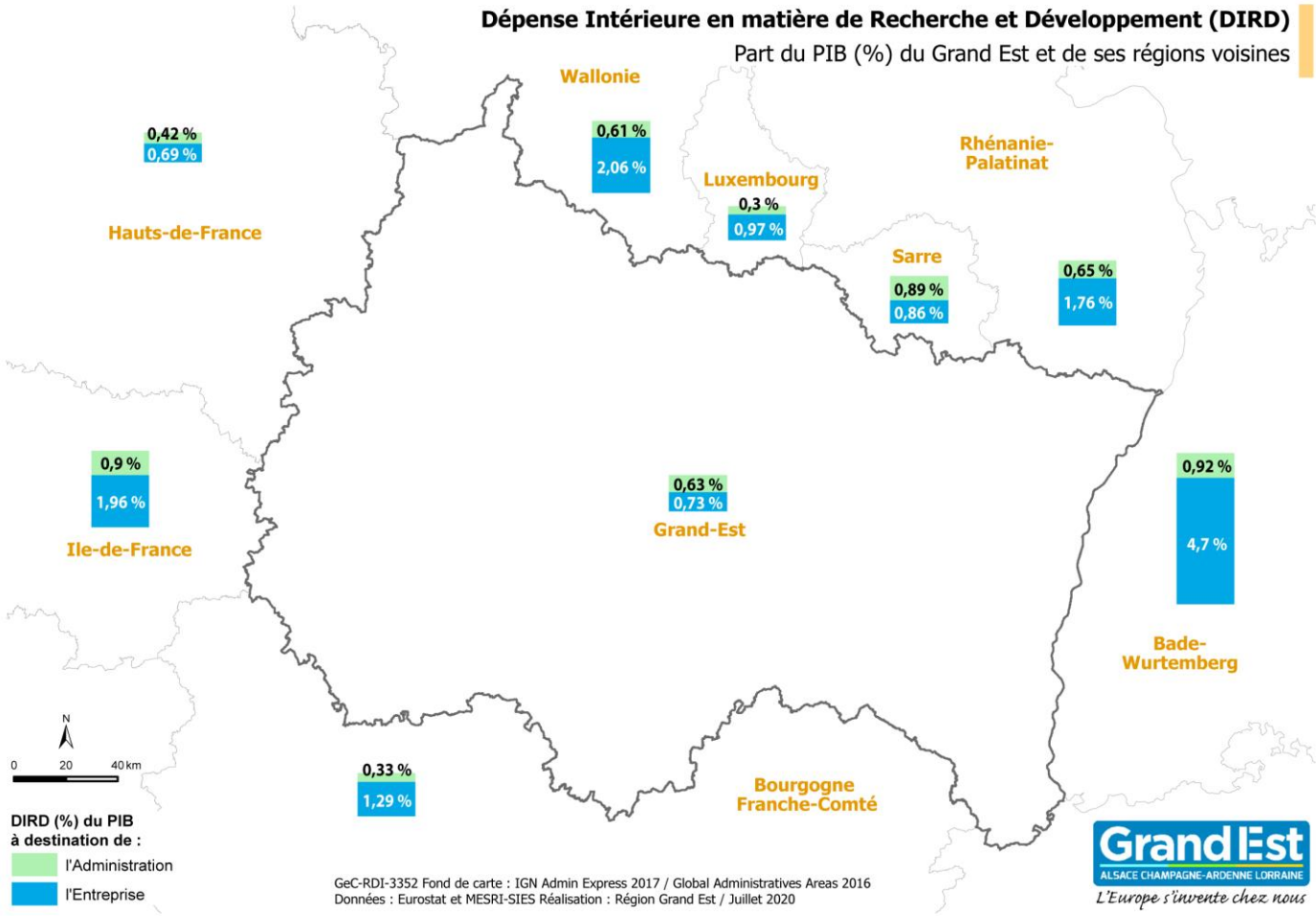

Figure 2 - DIRD en pourcentage du PIB du Grand Est et de ses régions voisines
(Source : Eurostat et MESRI-SIES, traitement : Strasbourg Conseil)

Dans ce contexte, avec une DIRDA Grand Est se situant autour de 1Md€/an, la Région intervient en ESRI (immobilier compris) avec un budget de l'ordre de 60 M€ en 2019. Pour améliorer l'investissement public et privé en R&D, la Région dans son champ de compétences concentrera donc ses ressources vers :

- **L'attractivité des talents** (chercheurs, étudiants, entrepreneurs…) de haut niveau pour capitaliser sur la connaissance, la diffuser et favoriser leur intégration/employabilité sur le marché du travail ;
- **La transformation de sa recherche et de ses compétences en innovations** au bénéfice des entreprises régionales pour renforcer leur compétitivité et faire des transitions à venir, des opportunités de développement.

Une ambition et des moyens :

A l'appui de son document stratégique, la Région Grand Est se fixe une nouvelle ambition en enseignement supérieur, recherche et innovation pour contribuer à la transformation de son économie et de son territoire. Cette ambition se traduira à horizon 2030 par l'atteinte des résultats suivants :

- **Une DIRDE régionale de 1,5 % du PIB (contre 0,73% en 2017)**
- **60 % des 30-34 ans diplômes de l'enseignement supérieur (contre 40,2 % en 2016)**
- **250 000 étudiants dans les établissements Grand Est (contre 210 000 en 2019)**

Pour y parvenir, la Région mobilisera 1,4 Md€ en dix ans de fonds publics (régionaux, nationaux et européens).

1. La concertation au cœur de l'élaboration de notre stratégie

Menés du 5 avril 2019 au 13 mars 2020, les travaux aboutissant à la présente stratégie ont conduit les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du Grand Est à aborder de nombreux sujets, certains spécifiques au Grand Est, d'autres relevant de l'échelon national et européen.

La co-construction de cette feuille de route a permis de créer une nouvelle dynamique à l'échelle du Grand Est en mobilisant très largement les territoires et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les objectifs de cette démarche de concertation visaient à :

- Partager un état des lieux de l'ESRI,
- Formuler collectivement les ambitions d'une politique régionale de l'ESRI,
- Définir un plan d'actions partagé,
- Capitaliser sur ce qui fonctionne et est efficace, s'appuyer sur les dispositifs existants et sur les forces vives.

La concertation s'est organisée autour de plusieurs étapes :

⇨ **Une 1ère mission d'état des lieux** confiée en février 2018 par le Président Rottner à Jean Yves Le Déaut, ancien parlementaire et ancien Président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques.

Celle-ci s'est concrétisée le 15 octobre 2019 par la remise du rapport « **Quel avenir pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation en Région Grand Est ? Fixer un cap, éclairer le futur** » accompagné de 70 recommandations issues d'une centaine d'entretiens bilatéraux et de l'organisation sur l'ensemble du territoire de 6 tables rondes ayant réuni plus de 500 participants, organisées autour des thématiques suivantes :

1. Etat des lieux et avenir de l'ESRI dans le Grand Est
2. Les thématiques signature du Grand Est : Numérique et systèmes intelligents/ Matériaux, Procédés et Énergies/Biologie-Chimie
3. Les thématiques signature du Grand Est : Bio économie, transition environnementale et Sciences Humaines et Sociales
4. L'innovation par la recherche et l'impact sur le territoire
5. Les atouts du transfrontalier et de l'international
6. L'enseignement supérieur et la réussite étudiante

⇨ **Trois ateliers de travail ont été organisées par la Région,** de manière complémentaire visant à approfondir les périmètres suivants :

1. La vie étudiante et universitaire : les conditions de vie étudiante, le logement étudiant, le lien lycées/enseignement supérieur, les mobilités transfrontalières et infra régionales, etc.
2. La formation supérieure : l'apport et le développement de compétences, les nouveaux métiers, les niveaux de compétences associés, les soft skills, l'hybridation des compétences, les campus connectés, etc.
3. La valorisation des infrastructures de recherche et de transfert : connaissance des outils existants, valorisation de l'offre de service de transfert et valorisation de la recherche vers les entreprises innovantes, etc.

Ces ateliers organisés sur l'ensemble du territoire ont réuni à chaque fois entre 25 et 30 personnes qualifiées dans le domaine et ont permis d'identifier des freins et de leviers et soumettre des propositions d'actions.

⇨ **Des échanges avec les collectivités locales**

Dans le Grand Est, 90 villes accueillent des effectifs liés à l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant, 6 agglomérations regroupent près de 90 % des effectifs étudiants : **Nancy, Metz, Mulhouse, Reims, Strasbourg et Troyes**. Les agglomérations en ont fait légitimement un véritable enjeu de développement et d'attractivité de leur territoire. Dans ce contexte, et afin que les actions respectives puissent constituer un véritable effet levier, la Région a associé les collectivités locales tout au long de sa démarche de concertation et de réflexion.

Après une organisation de la phase 1 en concertation avec les différentes collectivités participant aux tables rondes, la Région a convié les collectivités à la remise du rapport Le Déaut le 15 octobre 2019. L'échange s'est poursuivi début 2020 pour présenter le cadre de la SRESRI et les enjeux auxquels elle devait répondre.

Cette réunion a marqué le démarrage de la seconde phase du travail d'élaboration avec un consensus partagé autour des enjeux de la stratégie régionale que sont la transformation des connaissances et l'attractivité des talents.

⇨ **Des contributions sur le site institutionnel**

Pour compléter le travail sur le terrain d'échanges avec les acteurs de l'ESRI, dès avril 2019, la Région a dédié une page sur son site aux travaux en cours, permettant à chacun de prendre connaissance de la méthodologie déployée et des rendez-vous collectifs organisés ; les vidéos des tables rondes ainsi que les comptes rendus sous forme de restitution de message/mots-clés de ces temps de travail ont été publiés.

Dans ce cadre, les acteurs ont eu l'opportunité de réagir au travers d'un questionnaire thématique et de faire part de réflexions et propositions sur ce site jusque début 2020.

⇨ **Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),** 2ème instance du Conseil Régional a été associé et invité à l'ensemble des étapes clés de la démarche et a remis son avis le 3 juillet 2020.

⇨ La présentation des premiers travaux conclusifs aux membres du **R10**, l'instance régionale de gouvernance de la Recherche, le 5 mars 2020.

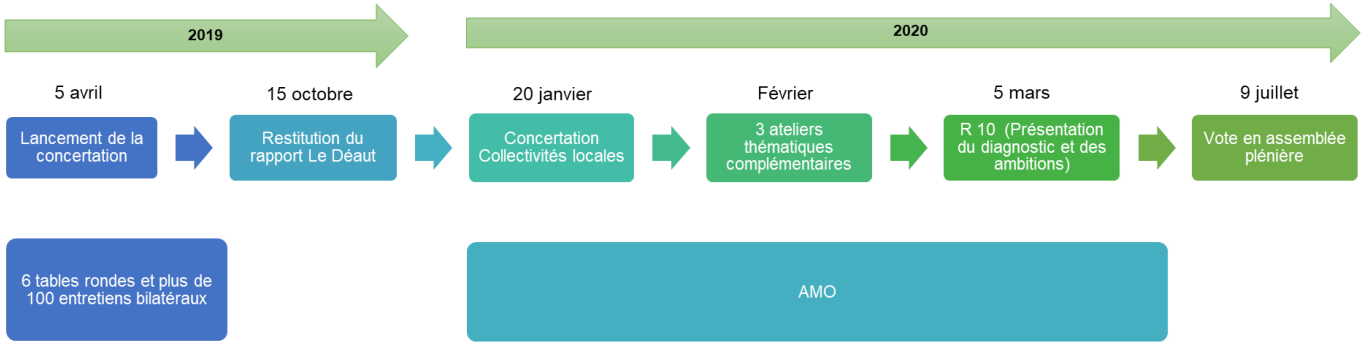

Figure 3 – Calendrier de la démarche

2. Des dynamiques socioéconomiques et démographiques peu favorables dans un contexte inédit et contraint

2.1. Un diagnostic qui conforte la nécessité d'agir dans le domaine de l'ESRI

Le rapport LE DEAUT, remis au Président ROTTNER le 15 octobre 2019, aura permis une analyse qualitative de l'écosystème ESRI du Grand Est et plus précisément dans le domaine de la recherche. Ce document fait apparaître pour le Grand Est un potentiel scientifique reconnu avec la présence d'établissements classés à l'international (Classement de Shanghai), labellisés au niveau national (IDEX, ISITE) et une bonne représentation des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Le rapport révèle que la situation transfrontalière du Grand Est, le potentiel d'innovation et de transformation de la connaissance grâce à un écosystème riche et diversifié et l'harmonisation des dispositifs régionaux sur la base de programmes de partenariat parfois pluriannuels sont des atouts à la transformation de notre connaissance en projets économiques et au développement de compétences répondant aux besoins des entreprises.

Le rapport LE DEAUT présente 70 propositions pour renforcer l'attractivité du Grand Est. Ces recommandations ciblent les atouts et leviers de développement et de réussite de notre territoire, parmi lesquels :

- Des thématiques signatures en lien avec les mutations à venir (matériaux du futur et procédés industriels avancés, développement durable et bioéconomie, sciences humaines et sociales, numérique, médecine et santé, …) bien réparties sur plusieurs pôles dans le Grand Est ;
- Une dissymétrie entre les établissements qui constitue une opportunité et doit être vue comme une chance, dès lors que les potentiels de spécialisations disciplinaires par site s'avèrent complémentaires ;
- Une excellence reconnue internationalement dans certaines disciplines et qu'il faut soutenir dans la durée pour conforter la position de leader mondial que nous avons dans ces thématiques ;
- De bons classements internationaux et des réussites excellentes sur les appels d'offres nationaux et européens
- Des regroupements d'universités qui ont permis de renforcer leur visibilité et une présence forte d'organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, Institut Saint Louis…)
- Une région en pointe pour l'ingénierie et les formations d'ingénieurs
- Des atouts liés à la situation frontalière avec 4 pays et des liens privilégiés avec les universités partenaires
- Un potentiel d'innovation et une production technologique de 1er plan

Comme évoqué précédemment, notre territoire n'a pas été épargné par la crise sanitaire, laissant apparaître une crise économique majeure, notamment du fait de la forte prégnance de son industrie (20% du poids économique et près de 300 000 emplois).

Cette crise intervient sur un territoire confronté à de fortes disparités qui présentent des fragilités, impactant alors la production de connaissances et sa transformation. L'Etat des lieux et le diagnostic de l'ESRI dans le Grand Est menés par le cabinet Strasbourg Conseil[1] mettent en avant ces caractéristiques territoriales.

[1] L'ensemble des données présentées dans le document s'appuient sur le rapport « Etat des lieux et diagnostic de l'ESRI en Grand Est » réalisé par Strasbourg Conseil le 17 avril 2020

Une démographie peu favorable avec des disparités territoriales marquées

Avec plus de **5,5 millions d'habitants**, soit 8,5 % de la population hexagonale, le Grand Est se situe au **6ème rang** des régions françaises (entre Occitanie et Sud-PACA). On constate une **stagnation de sa population** (+0,4%) ces 15 dernières années (+5,7 % pour la France métropolitaine). Le territoire concentre **8,2 % des moins de 24 ans** de la France métropolitaine mais sa population jeune a **baissé de 9 %** ces dernières années (France -1 %).

Au regard des projections démographiques de l'INSEE, tout laisse à penser que ces dynamiques négatives s'installeront puisque sur la base des projections démographiques à horizon 2050, le taux d'évolution annuel moyen de la population de moins de 24 ans du Grand Est devrait être de -0,24 %. Seuls les départements de la Marne et du Bas-Rhin devraient enregistrer des taux positifs. De plus, l'INSEE prévoit une baisse de la population active de 5 % à horizon 2050, touchant la quasi-totalité des zones d'emploi de la région.

On constate des disparités territoriales relativement marquées en termes de population jeune avec une certaine hétérogénéité des dynamiques démographiques à l'échelle de la Région : ainsi, **un tiers des EPCI** ont vu augmenter leur population jeune (franges est et ouest de la région, proximité du Luxembourg et au niveau du sillon lorrain). On observe par ailleurs que Troyes Champagne Métropole connaît le plus fort taux d'évolution annuel alors que Metz Métropole est confronté à une baisse de sa population âgée de moins de 25 ans.

S'agissant des **EPCI accueillant des antennes universitaires**, seules deux ont bénéficié d'un accroissement important de leur population âgée de moins de 25 ans entre 2006 et 2016: l'agglomération de Longwy et Colmar Agglomération.

Un faible niveau de qualification

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES), l'Etat français s'est fixé l'objectif d'atteindre 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur à horizon 2025. En 2016, la part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur était de 45,5% pour la France métropolitaine.

Avec un taux **de 40,2%, le Grand Est se situe au huitième rang national**. Au-delà, il est à relever un accroissement négatif de l'écart à la valeur nationale passant de -5,1 points de pourcentages en 2006 à -5,3 points en 2016.

Au sein de l'espace régional, il est constaté :

- Un écart de près de quinze points de pourcentage entre la Haute-Marne (31%) et le Bas-Rhin (45,8%). Ce dernier est le seul département bénéficiant d'un taux supérieur aux 45,5% de la France métropolitaine et également le seul département à avoir dépassé le seuil national en dix ans (passage d'un écart de -0,8 point en 2006 à +0,3 en 2016). Deux autres départements, à savoir la Moselle et le Haut-Rhin, ont rattrapé leur retard vis-à-vis de la valeur nationale, mais leur taux de 2016 demeure inférieur au taux français. Les sept autres départements partagent le même constat que celui de la région, c'est-à-dire un décrochage par rapport à la valeur du pays.

- Vingt EPCI présentent un taux supérieur aux 45,5% de la France. Il s'agit principalement des territoires du sillon lorrain, de quelques EPCI alsaciens, ainsi que de deux intercommunalités de Champagne-Ardenne : la Communauté Urbaine du Grand Reims et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

Enfin, l'analyse plus détaillée par niveau de qualification met en lumière que 37,6 % des 30-34 ans du Grand Est ont au mieux un diplôme de type CAP-BEP contre 33,2 % au niveau de la France hexagonale. Cela traduit également un enjeu régional en matière de poursuite d'étude des jeunes vers le baccalauréat, afin d'alimenter ensuite les études supérieures.

De faibles dynamiques en matière d'emploi salarié pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires

Avec près de deux millions d'emplois salariés fin 2018, la part du Grand Est à l'échelle de la France métropolitaine est de **7,8 %.** Comparativement au territoire national, le Grand Est se caractérise par :

- **Une prédominance des secteurs industriels et du tertiaire non marchand**, au détriment notamment du tertiaire marchand, avec une certaine hétérogénéité infrarégionale ;

- **Une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures (professions au sein des entreprises qui auront tendance à engager des démarches d'innovation),** au profit des ouvriers. A noter, qu'aucun département du territoire n'atteint le taux national de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Ces dernières années, **le Grand Est connait un recul de 1,6 % de l'emploi salarié alors qu'une hausse de 3,7 % est constatée au niveau national**.
Ce recul de l'emploi est particulièrement marqué dans plus de la moitié des départements du territoire. Seul le Bas-Rhin enregistre une croissance de l'emploi salarié.
A l'échelle des CSP, **la progression de l'emploi des cadres et professions intellectuelles supérieures est deux fois moins importante qu'au niveau national et celle des professions intermédiaires 2,6 fois moins importante**.

2.2. Un cadre inédit au service d'une ambition

Dans le cadre de la démarche **Business Act Grand Est**, les groupes de travail ont mis en évidence des évolutions majeures et durables du fait de la crise actuelle. Concernant les défis de la recherche, il est nécessaire que la relance s'accompagne d'un maintien du soutien à la R&D en renforçant la coopération public-privé autour des ressources et des atouts du territoire et l'impératif de répondre collectivement au citoyen, à ses attentes et aux modifications profondes de la société, compte tenu du fort impact sociétal de cette crise.

Plus largement, les impacts économiques de la crise incitent à une prise de conscience de la dimension locale des enjeux pour constituer de nouvelles chaînes de valeur et adapter les filières. Ceci nécessite de créer de nouveaux écosystèmes et de recourir encore plus au local, à ses compétences et ses talents.
Ces phénomènes s'accompagnent de l'accélération de la numérisation des entreprises, avec le risque d'une plus forte dépendance au numérique et à leurs leaders mondiaux extra européens, et d'une attente forte des usagers et des consommateurs, les attentes sociétales et environnementales prenant une place de plus en plus centrale dans les décisions d'investissement.

Afin d'appréhender, d'accompagner et de soutenir ces transitions, la Région souhaite mobiliser pleinement les potentiels de ses acteurs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, via leurs fonctions de formation, de recherche, de transfert de technologie, d'innovation et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. L'objectif étant que ces transitions s'inscrivent au bénéfice de tous. La SRESRI doit ainsi répondre aux enjeux de transition industrielle, environnementale et numérique afin d'accompagner la transformation de l'économie régionale. Déjà présentes avant la crise, ces transitions sont désormais plus prégnantes et alimentent les choix stratégiques à faire.

Dans ce nouveau paysage, le principe qui a consisté à fonder la nouvelle politique régionale en matière d'ESRI au travers de l'harmonisation des outils d'intervention, de soutiens aux dynamiques collaboratives entre les acteurs des anciennes régions (Fonds régional de coopération pour la recherche, structuration de réseaux, appel à projets Doctorants etc.) et qui ont permis progressivement aux acteurs de l'écosystème de faire converger leurs politiques est désormais dépassé.

Le Business Act Grand Est s'accompagne d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance puissants. Ainsi la SRESRI aura vocation à accompagner l'atteinte de ces objectifs en s'articulant de manière étroite avec les trois moteurs du changement. Parmi ces objectifs, on peut citer par exemple, le fait qu'en 2025, 100 % des ETI et 25 % des plus grosses PME auront fait leur révolution verte et digitale et gagné au moins 10 points de compétitivité ou que les flux infrarégionaux (services, hommes et marchandises) auront crû de 300 %, avec l'intégration de nouvelles filières et le développement des circuits courts.

Ces trois moteurs de la transformation de l'économie régionale sont le fil conducteur de l'architecture de base de la SRESRI qui concentrera ses moyens sur les trois thématiques – numérique, environnementale, industrielle. La Région orientera 80 % de ses soutiens en matière d'ESRI sur les projets relevant de ces thématiques.

Pour assurer la cohérence et la lisibilité de ses outils, la Région Grand Est prévoit dans le cadre du BAGE de lancer les **Instituts multi-sites et interdisciplinaires pour chacune des transitions** en suivant l'exemple de l'Institut IA Numérique en cours de constitution. Afin de disposer d'une coordination régionale qui contribuerait à l'accompagnement des transitions, ces instituts sont des outils clefs d'animation et travaillent en réseau, avec une gouvernance associant toutes les parties prenantes. Chacun devra à terme porter les sept missions suivantes :

- Animer des parcours transformant prévus dans le Business Act Grand Est, en accompagnant notamment les entreprises dans l'intégration de solutions performantes
- Mettre à disposition des acteurs de la recherche publique et des acteurs privés du Grand Est un espace de rencontre, véritable hub, permettant aux chercheurs de renforcer leurs travaux dans des domaines créateurs de valeur, et permettant d'initier des projets de collaboration de toutes sortes entre recherche et métiers, tirés par l'usage, favorisant le transfert et la valorisation
- Accueillir et animer les différentes instances tels que comités scientifiques, chaires industrielles, comités d'évaluation…
- Favoriser l'intégration précoce des étudiants et jeunes diplômés dans les entreprises impliquées au sein des instituts
- Promouvoir le territoire régional afin de le rendre lisible, visible et attractif auprès des investisseurs directs étrangers et nationaux
- Coordonner et mutualiser des efforts au niveau du Grand Est et fédérer tous les acteurs publics et privés en une communauté
- Rationaliser les efforts de lobbying et de recherche de fonds, en particulier au plan national et européen

Chacun des instituts a vocation à porter les réseaux des Ambassadeurs Grand Est, à rassembler les acteurs académiques et les industriels et à mener des actions de communication ad hoc (colloques internationaux, journées techniques, journées thématiques, participation aux événements…) et de veille scientifique et économique. Ces instituts seront des machines à accroître la mobilisation des fonds et des subventions au bénéfice de notre territoire.

Ces espaces interdisciplinaires contribueront à répondre aux enjeux d'attractivité de talents sur notre territoire et de transfert vers le monde économique. La Région s'appuiera sur ses instituts pour transformer l'économie. La SRESRI orientera ses soutiens à hauteur de 80 % sur les projets tirés par l'aval, visant à valoriser la connaissance en innovation.

Forte de ces constats et leviers, et afin de répondre aux défis exceptionnels qui attendent notre territoire dès à présent, la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'inscrit en cohérence avec la nouvelle feuille de route Grand Est Business Act et articulera son intervention autour de **trois ambitions** :

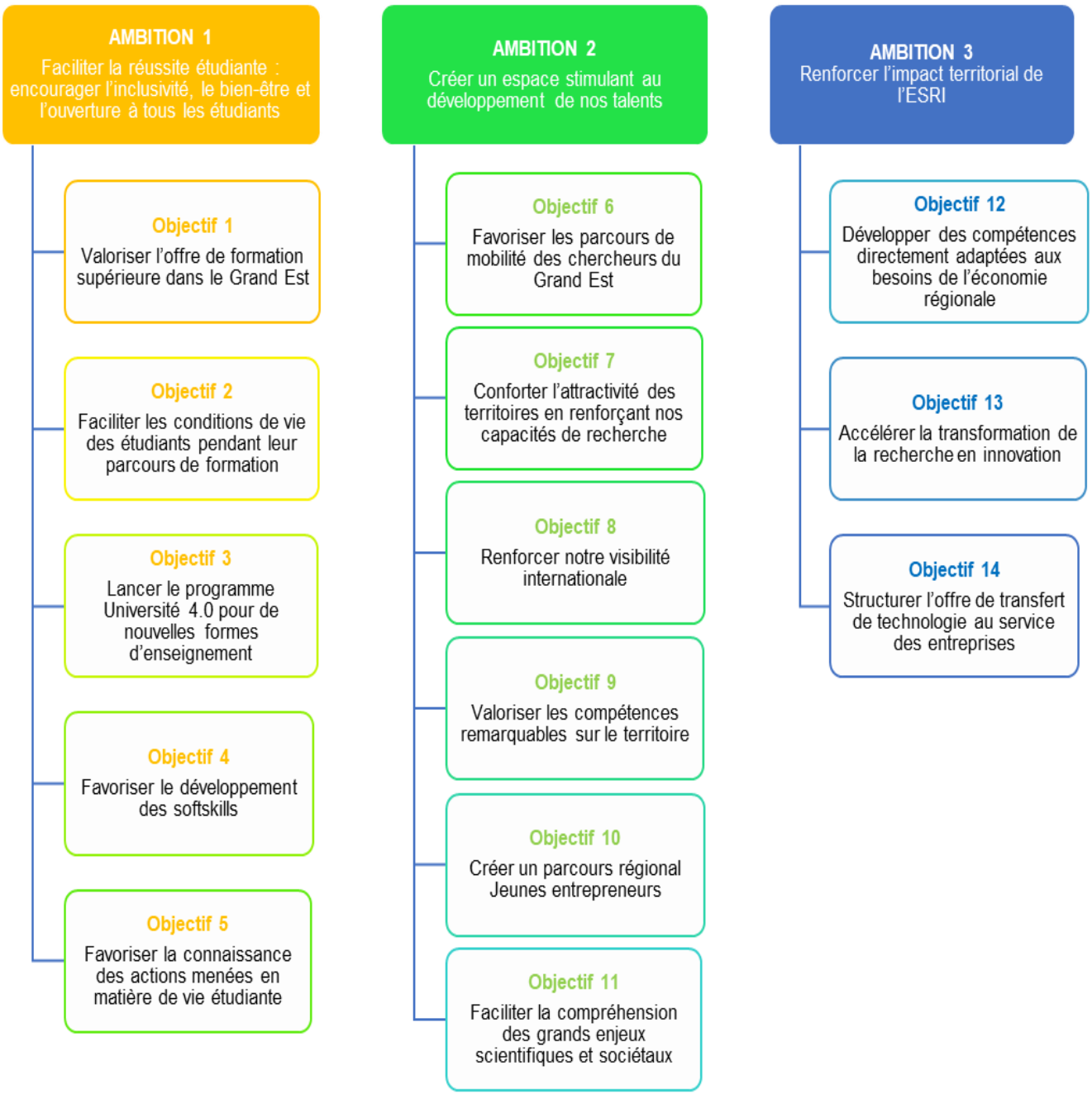

3. Faciliter la réussite étudiante : encourager l'inclusivité, le bien-être et l'ouverture à tous les étudiants

3.1. Elever le niveau de qualification

Atouts	Faiblesses
• Une offre de formation riche et diversifiée • Une couverture territoriale relativement importante près de 42% des EPCI dotés de formations supérieures • La présence de sites universitaires aux profils variés • Des taux de passage en deuxième année et de réussite en STS relativement conformes aux valeurs nationales (excepté pour l'académie de Reims)	• Une faible part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans et un accroissement négatif de l'écart à la valeur nationale entre 2006 et 2016 • Des taux de réussite globalement mitigés pour les formations de premier cycle universitaire, bien qu'il y ait quelques spécificités par établissement et/ou domaine disciplinaire • Une faible mobilité étudiante entre académies • Une faible mobilisation des dispositifs de mobilité sortante ERASMUS
Opportunités	**Menaces**
• Essor des dispositifs en lien avec l'innovation pédagogique • Volonté de l'Etat de créer de nouvelles antennes universitaires dans des villes moyennes dépourvues d'universités ou de formations supérieures	• Une forte proportion parmi les 30-34 ans de diplômés à un niveau équivalent ou infra CAP- BEP • La présence de dissymétries territoriales fortes

Fonder son développement sur les principes de la Société de la connaissance nécessite de s'appuyer sur une population à haut niveau de qualification. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne fixe l'objectif pour la France d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. L'Etat a porté cet objectif à 60% à horizon 2025 dans le cadre de la StraNES.

Cet enjeu de la **qualification de la population est fondamental pour le Grand Est dans la mesure où il présente une faible part de diplômés** de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans (40,2% en 2016 face à 45,5% pour la France métropolitaine) ; plaçant la région au huitième rang national. De plus, l'écart à la valeur nationale s'est accru négativement entre 2006 et 2016 passant de -5,1% à -5,3%.
D'un point de vue du territoire, seuls 13,3% des EPCI de la région présentent un taux supérieur aux 45,5% de la France.
Relever ce défi de l'accroissement du capital humain passe notamment par une amélioration du taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Selon les dernières données publiées par le MESRI, celui-ci est de 77%, soit trois points en-dessous de la valeur nationale, avec des disparités entre les académies : 75,8% pour Strasbourg, 77,2% pour Nancy-Metz et 78,4% pour Reims.
Parallèlement, il s'agit d'élever le niveau de réussite dans les formations de premier cycle universitaire. En effet, bien qu'il y ait des spécificités selon les établissements, les types de formation ou encore les domaines disciplinaires, force est de constater que globalement les marges de progressions sont substantielles en matière de niveaux de réussite, au regard des valeurs nationales.

Face à ces constats, la Région Grand Est entend agir sur ces deux leviers en valorisant et développant l'offre de formation supérieure dans le Grand Est, en soutenant la mobilité intra régionale et internationale, ou encore en contribuant à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants.

3.2. Objectif 1 : Valoriser l'offre de formation supérieure dans le Grand Est

L'évolution rapide des métiers et la tendance des jeunes à s'orienter plutôt vers des formations courtes et professionnelles, nécessitent d'encourager une orientation active vers l'enseignement supérieur à davantage de jeunes de la région et vers des secteurs d'avenir. La connaissance de l'offre de formation et de la vie en milieu professionnel sont indispensables à la fois aux jeunes et aux acteurs concernés, afin de permettre aux étudiants de connaître les débouchés professionnels et définir leur parcours de formation en adéquation avec leur projet professionnel et leurs aspirations personnelles.

Premier financeur public et pilote des formations professionnelles, la Région Grand Est a élaboré sa Stratégie Régionale de l'Orientation et de la Formation Professionnelle au service de l'emploi : il s'agit du Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui intègre également le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. Il a vocation à favoriser l'accès à une offre de qualité en termes de formation et d'orientation professionnelles.

Les actions mises en œuvre dans ce contrat visent à :

- **Analyser et anticiper** : identifier les métiers de demain, anticiper les besoins en compétences des entreprises et des territoires pour proposer une offre de service performante.
- **Conseiller et informer** : permettre à chacun de trouver facilement l'information et l'accompagnement utiles pour construire un parcours professionnel réussi.
- **Former et insérer** : proposer des formations adaptées aux besoins du monde économique permettant à chacun d'acquérir de nouvelles compétences, d'apprendre un nouveau métier pour (re)trouver l'emploi, évoluer, se reconvertir.

Dans le cadre du Plan d'Investissements d'Avenir lancé par l'Etat, avec l'appel à projets de dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, les universités du Grand Est ont toutes été lauréates :
L'université de Reims Champagne-Ardenne, associée à l'université de Lorraine avec leur projet AILES et l'université de Strasbourg, associée avec l'université de Haute Alsace avec leur projet NORIA.
Ces projets s'inscrivent dans le volet orientation de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » et s'articulent à la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures.

Les actions qui constituent ces projets ont pour objectif de constituer de véritables écosystèmes de l'orientation qui permettront d'accompagner l'entrée dans l'enseignement supérieur en éclairant les lycéens, futurs étudiants, quant au contenu et aux attendus de l'ensemble des formations proposées au sein des territoires de proximité.

Globalement, elles visent à donner envie aux jeunes, quelle que soit leur origine (géographique, sociale) de se lancer dans une démarche d'orientation proactive de qualité, en leur fournissant des informations simples, accessibles et attractives sur les formations et leurs débouchés.

Elles ont également l'ambition d'éduquer à l'orientation en aidant les lycéens à s'approprier les dispositifs d'aide à l'orientation en leur fournissant des outils adaptés, attractifs et ludiques pour les amener à construire leur propre parcours personnel en fonction de leurs compétences.
En effet, en informant mieux les lycéens, non seulement sur les formations, les attendus et leurs débouchés, mais aussi sur le « métier d'étudiant » et en leur donnant les informations pratiques qui s'y rapportent, cela devrait favoriser/encourager leur mobilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle compétence confiée par la loi 8 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région outille tous les établissements scolaires et post-BAC pour permettre l'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires, les apprentis mais également les étudiants.

Ces actions s'appuient sur le Service Public Régional de l'Orientation et ses membres en collaborant avec les branches professionnelles et les autorités académiques notamment.
Ainsi, elles couvrent un éventail de domaines reprenant les COT (contrats d'objectifs territoriaux) signés par la Région, notamment pour les secteurs de l'industrie et du BTP.

Par le biais des forums et d'actions de sensibilisation, et grâce à l'utilisation de salons virtuels pour la promotion des métiers (LIVE ORIENT'EST), elles permettront la découverte des grandes filières économiques du territoire et de la recherche et développement.

Sur la base de ces outils, l'enjeu aujourd'hui est de favoriser leur promotion et leur déploiement dans tous les établissements et de les articuler avec les formations proposées dans les établissements d'enseignement supérieur.

ACTION 1 : Sensibiliser à l'offre de formation existante

La Région renforcera ses interactions avec les autorités académiques et les CROUS, afin de promouvoir les outils facilitant l'orientation et la promotion des métiers sur tout le territoire auprès du public lycéen et enseignant.
Cette action vise à renforcer la relation entre l'offre d'enseignement supérieur présente en Grand Est, offre reconnue et diversifiée avec le public des lycées du Grand Est pour favoriser la mobilité à l'intérieur de la région.

ACTION 2 : Lancer un plan régional d'accompagnement à la poursuite d'études pour les bacheliers du Grand Est

La Région favorisera toute action visant à renforcer le continuum de l'offre de formation dans la logique « bac-3 / bac+3 ». Ces actions ont vocation à accompagner et tutorer les lycéens vers des formations d'enseignement supérieur de haut niveau.
Deux types d'opérations sont identifiées : celles consistant à favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et celles proposant un parcours de formation, d'apprentissage et/ou de recherche dans une thématique précise.

3.3. Objectif 2 : Faciliter les conditions de vie des étudiants pendant leur parcours de formation

Dans une région caractérisée par un fort taux de boursiers et un faible taux de poursuites d'études, la réussite des étudiants implique que leurs conditions de vie en matière d'accès aux soins, aux transports, au logement et à une alimentation régulière et saine soit facilitée.

Sur la question des transports et du logement, la Région a déjà initié un certain nombre de démarches : compétente en matière de transport ferroviaire, elle mène déjà une politique tarifaire attractive puisque le coût du billet pour l'étudiant représente 20% du prix réel.

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Région a fait le choix d'accompagner tous les jeunes sur une tranche d'âge (de 16 à moins de 30 ans) en mobilité sur son territoire à acquérir un premier niveau d'autonomie grâce au logement. Elle soutient ainsi des plateformes LOJ'Toît Jeunes© sur le Grand Est, dont l'objectif est de construire, de mobiliser et d'apporter des réponses adaptées en terme d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes en mobilité dans leur recherche de logement autonome.

ACTION 3 : Soutenir les actions répondant à une problématique de bien être étudiant

La Région accompagnera les initiatives d'établissement d'enseignement supérieur ou associations étudiantes dès lors qu'elles permettront de répondre à une problématique liée aux conditions de vie étudiante (santé, alimentation, outils numériques, engagement citoyen…).
Ce dispositif s'appuie sur un cadre déjà existant en faveur de la vie étudiante. Il prévoit de resserrer le soutien vers ces nouveaux objectifs.

ACTION 4 : Mobiliser le réseau de plateformes LOJ'Toît Jeunes© auprès du public étudiant

Le réseau des plateformes représente un levier nécessaire pour faciliter l'accès au logement des jeunes. Sa mobilisation doit permettre de :

- Développer des campagnes d'information relayées par les acteurs de la jeunesse, du logement et de la vie étudiante dans les territoires, pour informer sur les solutions de logement et les aides disponibles.

- Animer le réseau des professionnels dans les territoires en tension pour trouver les réponses adaptées à chaque jeune.

- Engager une réflexion sur le développement de l'offre de logement dans les territoires en tension, avec les acteurs du territoire et les instances régionales. A ce titre, une réflexion sera menée sur la possibilité, pour les collectivités, de se porter garantes de prêts pour la création de résidences ou de logements à destination des étudiants.

- S'appuyer sur les partenaires de la Région, notamment dans le cadre de la convention avec Action logement, pour favoriser l'augmentation de l'offre de logement et la sécurisation des bailleurs et des jeunes.

Dans les territoires concernés, le réseau des acteurs du logement intègrera le CROUS.

La réussite étudiante est également conditionnée par un sentiment d'intégration sur son lieu d'étude ; il est important qu'ils acquièrent le réflexe de s'intégrer dans des réseaux parmi lesquels ceux qui favoriseront à terme leur insertion professionnelle. Cela nécessite de les informer, de les accompagner dans leur intégration sur leur nouveau territoire de vie et d'études.

ACTION 5 : Favoriser l'accès à l'information sur la vie étudiante

La Région dédiera un module spécifique aux étudiants du Grand Est sur son portail Jeun'Est. Elle associera les acteurs de la vie étudiante à sa réflexion sur le contenu à développer.

3.4. Objectif 3 : Lancer le programme Université 4.0 pour de nouvelles formes d'enseignement

Afin de mieux préparer les jeunes à la révolution numérique, la Région a décidé d'engager dès 2017 ses lycées dans un programme inédit « le Lycée 4.0 » La Région Grand Est a ainsi été la première Région de France à avoir fait ce choix ambitieux du numérique éducatif afin de proposer à chaque lycéen du Grand Est des conditions de travail modernes, répondant aux enjeux pédagogiques d'aujourd'hui et contribuant à faciliter leur insertion professionnelle.

La crise sanitaire a accéléré le mouvement dans les universités : en l'espace de quelques semaines, un tsunami numérique a emporté les us et coutumes universitaires enracinés depuis

des décennies. Les enseignants ont dû brutalement adopter des outils qu'ils n'avaient pas pour habitude d'utiliser avec une refonte des méthodes d'enseignement.

Le basculement vers l'enseignement à distance a été aussi brutal que massif. Les établissements ont pourtant démontré leur capacité à s'adapter et à créer de nouvelles formes d'enseignement. Il est aujourd'hui impossible d'envisager un seul retour à « avant » dans ce domaine ; la situation a imposé de nouveaux outils, réinterroge le rôle de l'enseignant et fait émerger d'autres modes d'apprentissage et d'évaluation. Elle oblige également certains établissements à repenser leur modèle économique, basée sur la mobilité internationale.

Par ailleurs, la Région les plateformes universitaires accueillent déjà des contenus pédagogiques spécifiques pour les FSS dans une perspective de continuité pédagogique, de mutualisation et de développement des compétences.

La Région accompagnera les établissements d'enseignement supérieur dans cette démarche d'innovation pédagogique en s'appuyant notamment sur les appels à projet nationaux. Parmi ces initiatives, la Région soutient déjà deux campus connectés à Bar le Duc et Chaumont dont la mise en œuvre récente ne permet pas encore d'évaluer l'effet levier sur les territoires.

ACTION 6a : Identifier les nouvelles solutions d'enseignement à distance

La Région proposera dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage un diagnostic sur les méthodes d'enseignement distanciel auprès des établissements d'enseignement supérieur volontaires afin d'évaluer les axes forts et les axes de progrès et formuler des préconisations.
Cette initiative doit également permettre aux établissements de repenser leur politique de mobilité internationale des étudiants en lien avec leur modèle économique.

ACTION 6b : Soutenir les nouvelles méthodes pédagogiques numériques dans les établissements d'enseignement supérieur

Sur la base des diagnostics, la Région sélectionnera et accompagnera des projets en lien avec les préconisations.

Un appel à projets sur l'hybridation des formations dans l'enseignement supérieur, financé par le PIA, a été lancé le 5 juin 2020. L'objectif est de soutenir "la création de solutions de formation à distance ou hybrides pour la rentrée 2020-2021 ou en flux tendu pendant l'année pour une utilisation en 2020-2021".
La Région pourra étudier les projets qui lui seront soumis pour une intervention en cofinancement.

3.5. Objectif 4 : Favoriser le développement des softskills

Les softskills sont devenues une composante majeure et fortement recherchées par les employeurs, favorisant l'insertion sur le monde du travail. La quasi-totalité des établissements ont d'ailleurs mis en place des initiatives afin de les développer au même titre que les savoir-faire techniques. Multiplier les expériences (mobilité internationale et ouverture culturelle, bénévolat, engagement citoyen…) des futurs diplômés renforce leur employabilité et favorise leur insertion professionnelle.

L'un des axes déployés pour renforcer les compétences des étudiants passe par la mobilité à l'international. Délivrées à près de 6 000 étudiants dont près de 40 % sont des boursiers, la bourse de mobilité à l'international s'élève à environ 600 € par étudiant. Pour plus d'un quart d'entre elles, ces mobilités concernent les quatre pays transfrontaliers du Grand Est et sont réparties à 50/50 entre des stages en entreprises et des séjours universitaires.

ACTION 7 : Soutenir la mobilité internationale des étudiants

La Région soutient la mobilité internationale étudiante au travers de stage ou séjour universitaire.
Cette action a vocation à évoluer en intégrant une bonification supplémentaire selon que la destination est en lien direct avec les intérêts régionaux (zones liées à la stratégie de relations internationales de la Région ou aux zones exportatrices des entreprises du Grand Est) ou avec un projet d'entreprise.
Du fait de la situation difficile liée à la crise COVID19, un critère social pourrait être ajouté à ce dispositif, l'objectif étant de resserrer le dispositif vers les étudiants ayant peu de moyens.

La voie de la formation par l'apprentissage représente aussi un moyen efficace d'insertion et plus particulièrement l'apprentissage transfrontalier qui représente ainsi un levier à développer, ou toute autre forme d'alternance transfrontalière dans le cadre de la formation.

Toutes ces expériences seront valorisées par les bénéficiaires de l'aide sur le portail Jeun'Est pour favoriser la création d'une communauté de jeunes du Grand Est par la valorisation de carnets de voyage.

ACTION 8 : Accompagner les actions favorisant l'intégration professionnelle des étudiants et des doctorants

La Région soutient les actions qui permettent aux étudiants de préparer leur intégration dans la vie active en favorisant le développement de leur réseau professionnel.
Les actions soutenues contribuent à faire se rencontrer, échanger les étudiants de différents établissements sur des aspects professionnels et à créer des temps d'échanges et de rencontres avec des professionnels, potentiels recruteurs.

Une coordination renforcée avec les Universités, les CROUS, les collectivités locales et associations étudiantes sera proposée afin de dynamiser ce dispositif dans l'objectif d'une plus grande appropriation par les établissements et les étudiants.

Par le biais du dispositif RICOCHER, la Région Grand Est lutte contre le décrochage dans le supérieur.

Cette problématique mobilise les universités depuis de nombreuses années. A côté des dispositifs institutionnels, nombreuses sont les initiatives des établissements visant à prévenir le décrochage, qu'il s'agisse de conforter les étudiants dans leurs études à l'université (remédiations pédagogiques, soutien, etc.) ou de les aider dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel.

Le dispositif RICOCHER ambitionne quant à lui de maintenir le contact avec des étudiants potentiellement décrocheurs et désireux de sortir de l'université, de prévenir leur isolement et de pallier un « vide » dans les dispositifs d'accompagnement.
Leur besoin réel allant bien au-delà d'un rendez-vous avec un conseiller d'orientation psychologue, c'est un véritable suivi personnalisé qui est mis en place afin de les assister dans la construction de leur projet et les encourager à persévérer.

C'est sur la durée d'une année d'études que cet accompagnement personnalisé et intensif s'effectue. Il allie entretiens individuels, temps collectifs, immersions en entreprises. Plus de 80% des bénéficiaires sortent positivement du dispositif (retour à l'université, réorientation, alternance, formation continue, emploi).

Autres types de formations, celles portées par de nouvelles structures en France qui ambitionnent d'essaimer des programmes agiles de formation ouverts à un large public et répondant directement aux besoins des entreprises. C'est le cas du projet en lancement sur

Mulhouse et qui a vocation à former d'ici trois ans 400 apprenants dans les métiers du numérique.

ACTION 9 : Soutenir les démarches innovantes de formation en direction de publics hors champ traditionnel

Cette action vise à soutenir la création de formations post bac en dehors des circuits habituels d'enseignement supérieur, en lien avec la demande du monde économique. Sont visées les formations dans le domaine du numérique principalement.

3.6. Objectif 5 : Favoriser la connaissance des actions menées en matière de vie étudiante

Le travail de concertation a fait apparaitre le besoin de disposer d'un certain nombre d'indicateurs régionaux permettant de suivre les problématiques des étudiants et d'identifier leurs besoins. De nombreux acteurs sur le territoire, parmi lesquels les agences d'urbanisme recueillent et analysent aujourd'hui un certain nombre de données souvent territorialisées. Mais il n'existe toutefois pas à ce jour de données agglomérées à l'échelle du Grand Est.

ACTION 10 : Construire un partenariat avec l'ensemble des Observatoires du territoire

La Région animera un groupe de travail avec les partenaires de la vie étudiante afin d'identifier les indicateurs nécessaires (logement, santé, alimentation…) pour formaliser des données régionales et évaluer l'impact des politiques publiques locales en la matière.
Elle sollicitera à ce titre notamment le CROUS, l'AVUF, l'OREF, les collectivités locales, les agences d'urbanismes, les associations étudiantes…

ACTION 11 : Assises annuelles de la VE

Pour partager et échanger sur les données et les besoins identifiés, anticiper les besoins à venir, favoriser une meilleure connaissance des acteurs et des initiatives déployées sur les territoires, des Assises annuelles de la vie étudiante seront organisées tous les deux ans, en coordination avec le Conseil Régional des Jeunes.

4. Créer un espace stimulant au développement de nos talents

4.1. S'affirmer dans un monde de plus en plus concurrentiel

Atouts	Faiblesses
• Une forte présence des formations universitaires et d'ingénieurs • Une forte croissance des effectifs d'étudiants en apprentissage, notamment pour les niveaux II et I • Une forte attractivité internationale des formations universitaires, particulièrement marquée pour les niveaux Master et Doctorat • Une forte attractivité nationale pour les formations d'ingénieurs • Des processus de regroupement d'universités permettant de renforcer leur visibilité internationale sur des thématiques signatures • Un potentiel scientifique reconnu à travers les classements internationaux, les réussites dans les appels à projets compétitifs, les distinctions individuelles, etc. • Des coopérations à l'international très fortes portées par les établissements • Des stratégies transfrontalières affirmées	• Une attractivité des régions frontalières et nationales (Ile de France, …)
Opportunités	**Menaces**
• Un positionnement géographique transfrontalier unique en France • Forte croissance des mobilités entrantes pour les écoles de commerce, gestion et vente, ainsi que pour les formations d'ingénieurs	• Des dynamiques démographiques peu favorables : baisse tendancielle de la population jeune depuis de nombreuses années, solde migratoire négatif, projections démographiques à la baisse • La présence de disparités territoriales • Une concurrence mondiale de plus en plus marquée, couplée à des dynamiques démographiques mondiales à la baisse pour les 18-30 ans, notamment en Europe, Afrique du Nord, Asie-Océanie et Amérique du Nord

Le territoire du Grand Est est confronté à des dynamiques démographiques peu favorables. La population régionale est restée quasiment stable entre 2006 et 2020 alors que celle de la France a cru de 5,7%. Plus précisément, si elle a augmenté jusqu'en 2015, une décroissance est constatée sur les cinq dernières années notamment sous l'effet d'une variation annuelle du solde naturel ne compensant plus celle du solde migratoire.

Enfin, au regard des projections démographiques de l'INSEE, tout laisse à penser que ces dynamiques négatives s'installeront puisque sur la base des projections démographiques à horizon 2050, le taux d'évolution annuel moyen de la population de moins de 24 ans du Grand Est devrait être de -0,24%.

Ces constats, couplés à un contexte de concurrence nationale et internationale de plus en plus marquée entre les territoires et en matière d'enseignement supérieur, imposent de mener une politique volontariste de rayonnement et d'attractivité.

Pour ce faire, le Grand Est peut s'appuyer sur de nombreux atouts parmi lesquels la présence d'une offre de formation diversifiée (diplôme d'ingénieur, Master et Doctorat) et de sites d'enseignement supérieur attractifs ; le potentiel scientifique reconnu à travers les classements internationaux, les réussites des établissements lors des appels à projets compétitifs, les distinctions individuelles dont 5 prix Nobel, etc. ; le territoire peut également s'appuyer sur sa politique volontariste transversale transfrontalière, internationale et européenne qui repose sur 3 axes principaux : développement de coopérations internationales, solidarité internationale et mise en réseau des acteurs locaux et mise en réseau au niveau national, européen et international.

La problématique de la concurrence internationale représente un enjeu singulier pour le Grand Est du fait de sa spécificité transfrontalière, unique en France, avec plus de 800 kms de frontières et pas moins de quatre pays frontaliers : Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse.

Au dernier recensement de population, près de 170 000 personnes résident en Grand Est et exercent leur emploi dans l'un des pays voisins ; soit plus de 7% des résidents régionaux occupant un emploi.

Le Luxembourg est parmi les quatre pays frontaliers, celui qui accueille le plus de travailleurs résidant en Grand Est et cette position se conforte chaque année. En effet, le flux de travailleurs à destination du Luxembourg augmente en moyenne de 4,7% par an. Les effectifs progressent également vers la Suisse mais plus lentement (+0,9%/an) et ils diminuent en direction de l'Allemagne (-1,5%/an).

Cette dynamique d'emploi frontalier s'explique par un fort besoin en profils qualifiés (industrie pharmaceutique en Suisse, automobile en Allemagne, financier et assurance au Luxembourg et sanitaires et sociales en Belgique) qui provoque une fuite des compétences stimulée par des conditions plus favorables de travail (meilleure rémunération, stabilité des emplois).

Par conséquent, les actions de la SRESRI viseront principalement à renforcer la position du Grand Est, non seulement sur la scène nationale, mais sur la scène européenne et internationale en attirant et maintenant sur le territoire des compétences de haut niveau, en lien avec les infrastructures existantes.

4.2. Objectif 6 : Favoriser les parcours de mobilité des chercheurs du Grand Est

La mobilité scientifique fait partie intégrante du parcours d'un chercheur. Cette étape de formation en dehors de son unité de recherche permet d'enrichir sa carrière, développer ses compétences et développer des coopérations de recherche.

Promouvoir la mobilité vers des centres nationaux et internationaux de qualité scientifique reconnue est un levier supplémentaire de rayonnement et d'attractivité du territoire.

ACTION 12 : Soutenir des mobilités extra régionales et internationales des chercheurs

Pour améliorer l'employabilité et la performance, la Région soutiendra la mobilité sortante des doctorants, jeunes chercheurs, chercheurs et enseignants chercheurs.
Cette action a vocation à renforcer les compétences de recherche qui bénéficieront au territoire soit par le réseau créé et renforcé, soit par les co-développements générés dans le cadre des projets de mobilité. Les candidatures répondant à des critères d'excellence seront proposées au fil de l'eau par les établissements en lien avec les thématiques régionales et les trois instituts de transition.

ACTION 13 : Avoir une meilleure connaissance des flux infra régionaux/entrants et sortants

La Région mobilisera l'ensemble des acteurs (académiques et économiques) pour mener une réflexion/action collective autour de la mobilité à l'international sortante des chercheurs et capitaliser et valoriser les actions existantes.

4.3. Objectif 7 : Conforter l'attractivité des territoires en renforçant nos capacités de recherche

Les infrastructures de recherche constituent un facteur clé d'attractivité pour un territoire. La Région, au travers de différents outils de financement tels que le PIA, le FRCR ou encore le CPER, soutient de manière significative les grands équipements favorisant une recherche de pointe. Ces investissements permettent de développer et renforcer des domaines de recherche d'excellence tels que la chimie, les matériaux, la biologie et les biotechnologies…contribuant à une visibilité scientifique internationale du Grand Est.

ACTION 14 : Soutenir les projets et infrastructures de recherche de pointe

Le soutien régional sera orienté vers des projets s'inscrivant dans des thématiques d'excellence ou émergentes alimentant prioritairement les trois instituts de transition et couvrant l'ensemble des disciplines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

Ces financements s'orienteront vers la recherche amont, en lien direct avec les stratégies des établissements et des territoires, impliqués dans le financement de ces projets. Ils s'inscrivent dans la durée, donc en lien avec des investissements menés précédemment et dans une logique d'attractivité forte du territoire.

ACTION 15 : Attirer des compétences de recherche et accompagner des politiques d'accueil

La Région soutiendra les compétences nécessaires (doctorants, jeunes chercheurs et chercheurs haut niveau) à adosser à ces infrastructures de recherche de pointe pour mener les projets de recherche associés.

Les outils mis en place visent à renforcer les équipes dédiées pour créer des noyaux de compétences, intégrés aux instituts de transition et ayant vocation à valoriser la production de connaissance.

4.4. Objectif 8 : Renforcer notre visibilité internationale

La dimension internationale de la Région, au regard de sa position géostratégique exceptionnelle, son ancrage européen, la diversité de son économie, l'excellence de ses universités et de ses grandes écoles, la qualité de son infrastructure, est une condition incontournable dans un contexte concurrentiel et mondialisé. Cette ouverture du Grand Est sur le monde est aujourd'hui une obligation pour le développement du territoire et de l'ensemble des acteurs régionaux, au premier rang desquels les universités, les organismes de recherche et de transfert.

En s'appuyant sur des espaces européens de l'ESRI, les acteurs régionaux construisent et structurent des partenariats transfrontaliers tels qu'EUCOR ou UniGr permettant d'atteindre une masse critique et une visibilité européenne. L'enjeu est d'obtenir une vision globale des coopérations engagées par les établissements à l'international et ainsi cartographier précisément les relations nouées avec d'autres territoires et identifier celles manquantes. Ces collaborations peuvent être élargies à d'autres établissements et servir de base à des projets structurants de recherche, de formation ou de transfert.

ACTION 16 : Accompagner la structuration d'espaces d'échanges universitaires européens

La Région soutiendra le développement des groupements d'établissements structurés autour des Universités européennes et valorisera leurs actions, pour un meilleur impact local.

ACTION 17 : Soutenir la structuration de réseaux thématiques de recherche

La Région accompagnera toute initiative visant à créer des réseaux thématiques à vocation européenne dès lors que ces démarches s'inscriront dans le cadre des 3 instituts de transition ou des thématiques/enjeux régionaux.

ACTION 18 : Développer un outil de financement de projets de recherche transfrontaliers

La Région mettra en place un fonds de coopération transfrontalières sur les zones Rhin Supérieur et Grande Région afin de soutenir la recherche partenariale.

La préparation de la présidence de la Grande Région par la Région Grand Est sera l'occasion d'élaborer le cadre de cet outil, déjà expérimenté avec succès dans l'espace du Rhin Supérieur, qu'il convient cependant de faire évoluer vers un outil plus en lien avec le développement économique.

ACTION 19 : Construire une action de lobbying spécifique ESR en lien avec la MEGE et les bureaux Grand Est à Berlin/Paris

Cette action vise à renforcer la visibilité de l'offre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du Grand Est par la participation aux instances et événements phares nationaux et européens.

Elle est complétée par une veille active sur les appels à projets européens, source importante de financements et le cas échéant pour les organisations peu structurées, par une démarche d'accompagnement au montage de projets européens.

4.5. Objectif 9 : Valoriser les compétences remarquables sur le territoire

Pour promouvoir l'excellence de sa recherche et son offre de formation de qualité et diversifiée, la Région se basera sur les hommes et les femmes qui les portent, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

ACTION 20 : Primer la recherche et les parcours

La Région mettra en lumière et distinguera des projets, des chercheurs et des étudiants de talent au travers de la création de prix spécifiques qui seront remis lors d'une cérémonie annuelle permettant d'honorer les compétences qui contribuent au développement du territoire.
Ces récompenses seront déclinées suivant les thématiques prioritaires de la Région, autour des trois transitions, transformatrices du tissu économique.

ACTION 21 : Soutenir des manifestations internationales d'envergure

La Région soutiendra les manifestations scientifiques ou étudiantes de type « Summer school » dès lors qu'elles auront une dimension internationale et s'inscriront en lien avec les 3 instituts de transition.

4.6. Objectif 10 : Créer un parcours régional Jeunes entrepreneurs

L'engouement des jeunes pour l'entrepreneuriat n'est plus à démontrer. La culture entrepreneuriale représente un atout certain tant du point de vue professionnel qu'individuel. L'enjeu n'est pas tant d'aboutir à une création d'entreprise mais de développer des compétences diverses tant techniques que de savoir-être (softskills). Pour encourager cet esprit d'entreprendre, de nombreuses initiatives sont déployées : le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur et permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité.

La Région apporte sa contribution en incitant à développer l'esprit d'entreprendre grâce aux « mini-entreprises » ouvertes aux lycéens, aux apprentis, aux stagiaires de la formation professionnelle mais aussi aux publics des missions locales. Elle soutient aussi les projets de création d'entreprise grâce au dispositif « entrepreneuriat des jeunes » qui encourage et soutient l'innovation, la créativité et l'audace des jeunes créateurs. Enfin, elle intervient également en soutenant directement les trois PEPITE, avec pour objectif d'augmenter le nombre d'étudiants bénéficiant du statut d'étudiant entrepreneur, d'étudiants accompagnés dans leurs projets entrepreneuriaux, et d'entreprises créées par les étudiants.

En complément, la politique régionale de soutien aux start-ups permet d'accompagner la création d'entreprises innovantes, génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. Elle peut notamment s'appuyer sur les projets de plus en plus nombreux portés par des étudiants, passés par le filtre de ces structures ou équivalentes.

ACTION 22 : Coordonner les différentes initiatives d'entrepreneuriat étudiant

La Région proposera un partenariat avec les acteurs afin d'établir une cartographie de l'offre de service des initiatives entrepreneuriales publiques et privées existant sur le territoire et de l'ouvrir à de nouveaux publics (IUT, BTS).

Une attention particulière sera apportée aux écosystèmes des villes moyennes ou éloignés des grands centres d'enseignement supérieur.

ACTION 23 : S'appuyer sur la politique startup pour transformer les initiatives entrepreneuriales

A partir des outils de financement en direction des start-ups et du réseau des incubateurs d'excellence, il s'agira de favoriser la mise en réseau des acteurs de l'entrepreneuriat avec l'écosystème d'innovation pour capter les projets et communiquer sur l'offre.

Cet apprentissage de l'entrepreneuriat s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et du financement dans le cadre d'un parcours d'entrepreneuriat des jeunes, dès le lycée. Il s'agit là d'assurer la continuité de l'ambition au travers d'un parcours complet.

Cette construction d'un parcours global peut être complété par des partenariats à l'international dans le cadre notamment de la convention régionale avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) qui représente une opportunité de développement de l'entrepreneuriat international pour les étudiants.

4.7. Objectif 11 : Faciliter la compréhension des grands enjeux scientifiques et sociétaux

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a transféré aux Régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), notamment auprès des jeunes publics, et ce dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Recherche. La loi a également prévu que les Régions participent au financement de ces initiatives.

Pour mener à bien les missions, la Région a déjà engagé une démarche de soutien aux acteurs qui consiste en deux appels à projets. Elle a mis en place l'appellation GESTE (Grand Est Science, Technique et Expérience), qui représente une partie du réseau d'acteurs professionnels de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle. Pour compléter la stratégie régionale, un outil numérique, la plateforme « Echosciences » a été développée afin d'accroître l'impact des activités tant en termes de diffusion que d'appropriation des nouveaux supports de diffusion numérique.

Dans une société de la connaissance en mutation, la CSTI doit permettre aux citoyens de mieux appréhender les changements en cours pour s'y préparer et ne pas être exclus des évolutions et transformations présentes et à venir. De ce point de vue, la CSTI doit :

- Favoriser l'information, la sensibilisation des publics aux progrès et controverses liés à la science et à la technologie, à la recherche et à l'innovation,
- Permettre aux citoyens de se forger un avis éclairé sur ces évolutions

Le contexte actuel de crise sanitaire est une parfaite illustration de ces nécessités. Il s'agit aujourd'hui de consolider nos interventions autour de la professionnalisation des 117 acteurs régionaux identifiés par l'OCIM, d'encourager une plus grande proximité avec les publics et les

territoires, en lien avec les infrastructures régionales (plateformes académiques et technologiques) et les trois instituts de transition à venir.

ACTION 24 : Consolider le réseau régional professionnel de CSTI

La Région mènera des actions visant à mieux faire connaître les publics et l'écosystème régional de CSTI, à renforcer l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs identifiés et à accroître les démarches mutualisées entre les acteurs dans le cadre de partenariats régionaux.

ACTION 25 : Renforcer la proximité entre activités de CSTI et les publics

La Région soutiendra les actions répondant à des enjeux locaux, accompagnera la transformation des infrastructures de CSTI ainsi que les démarches expérimentales auprès de publics spécifiques.

ACTION 26 : Contribuer à la promotion du Grand Est et des compétences scientifiques régionales

La Région soutiendra les actions liées aux thématiques phares de la recherche et de l'économie régionale, les projets déployés à l'échelle du territoire et développera les supports numériques à l'échelle du Grand Est.

5. Renforcer l'impact territorial de l'ESRI

5.1. Connecter les compétences issues de l'ESR et du transfert aux entreprises du Grand Est

Atouts	Faiblesses
• Des filières de formation technologiques et professionnelles très développées • Une forte croissance des effectifs d'étudiants en apprentissage, notamment pour les niveaux 6 et 7 • De bons taux d'insertion professionnelle et une majorité d'insertion professionnelle dans le Grand Est pour les diplômés de Licences Professionnelles • Globalement de bons taux d'insertion professionnelle pour les diplômés de Master • Un potentiel scientifique reconnu à travers les classements internationaux • Une production scientifique (6,7% des productions nationales) supérieure au poids national de la région en termes d'effectifs de chercheurs des administrations (5,9%) • Près d'une vingtaine d'infrastructures de recherche sur le territoire • Un potentiel de spécialisations disciplinaires par site complémentaires, créant des environnements propices à l'émergence de projets • L'existence de thématiques signatures en matière de recherche pour lesquelles des déclinaisons en chaînes de valeurs, en niches stratégiques et en potentiel de coopérations intrarégionales sont identifiées (matériaux ; développement durable et bioéconomie ; numérique et communications ; médecine et santé ; et enfin sciences humaines et sociales) • De bonnes relations avec le monde socio-économique • Une production de brevets (6% des demandes de brevets à l'OEB) supérieure au poids national de la région en matière de recherche	• Les niveaux Master et Doctorat sous-dimensionnés au regard du poids démographique de la région • De faibles taux d'insertion professionnelle dans le Grand Est des diplômés de Master en « sciences fondamentales » et en « sciences de la vie et de la terre » • Une DIRD modeste par rapport au poids économique de la région et en très faible croissance par rapport aux dynamiques nationales • Un faible niveau d'effectif de RD (chercheurs et techniciens) et de très faibles niveaux de croissance depuis 2009 • Des tendances négatives fortement marquées dans les entreprises
Opportunités	**Menaces**
• Nouvelle feuille de route issue du BAGE • De nombreuses sources de financement orientées vers les transitions (S3) • Des stratégies de recherche d'établissements en lien avec les défis sociétaux • Des filières stratégiques bien identifiées dans le cadre du SRDEII et des feuilles de route régionales	• Une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures au sein de la population salariée • De faibles dynamiques en matière d'emploi salarié pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires • Des disparités territoriales de plus en plus marquées

Le tissu économique du Grand Est est marqué par une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures au profit des ouvriers par rapport aux valeurs nationales, associée à de faibles dynamiques en matière d'emploi salarié pour les hauts niveaux de qualification. En effet, sur la période de 2006 à 2016, la progression de l'emploi des cadres et professions intellectuelles supérieures est deux fois moins importante qu'au niveau national (8,8% vs. 18,2%) et celle des professions intermédiaires 2,6 fois moins importante (2,8% vs. 7,3%).
En matière de R&D, les constats ne sont guère meilleurs. Alors qu'en 2017, le Grand Est représente 6,75% du PIB national, il ne concentre que 3,4% de la DIRDE nationale. Sur le plan des ressources humaines, les entreprises régionales présentent des ratios de chercheurs ou de personnels de R&D pour mille actifs plus de deux fois inférieurs aux valeurs nationales : respectivement 2‰ vs. 5,7‰ et 3,6‰ vs. 8,5‰.

L'enjeu pour notre territoire est par conséquent d'anticiper et préparer au mieux les mutations de la société afin de permettre à ce tissu économique de bénéficier de l'excellence académique du territoire, et ainsi de générer des innovations et des emplois de cadres et de professions supérieures sur notre territoire.

A cet égard, la SRESRI vise prioritairement à soutenir le développement de formations en lien avec les besoins des entreprises régionales. Sachant que ces compétences contribuent également à renforcer l'efficience du système régional de valorisation de la recherche et de transfert de technologie et de connaissance.

5.2. Objectif 12 : Développer des compétences directement adaptées aux besoins de l'économie régionale

En cohérence avec les enjeux définis dans la Stratégie de spécialisation (S3), la Région a la volonté de renforcer les liens entre les besoins en compétences des entreprises et les établissements d'enseignement supérieur dans un objectif de développement de la compétitivité des territoires.

A l'instar de la politique mise en place dans la perspective du développement des Grandes Ecoles (niveau 7), la Région a poursuivi son action volontariste envers l'enseignement supérieur en raison de son lien avec le développement économique du Grand Est, en ciblant les niveaux 5 et 6 (DUT et LP). Ces programmes portaient des objectifs plus génériques que le précédent, relatifs au soutien à l'innovation et au développement des entreprises, à l'accompagnement des mutations, au développement de la créativité et de l'entrepreneuriat et à la mise en œuvre de démarches interdisciplinaires.

A nouveau, les objectifs des prochains programmes devront rentrer en résonnance avec les besoins des entreprises et la nécessité de rendre le territoire attractif à l'instar des Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) d'Excellence. C'est pourquoi le programme à venir n'a plus vocation à privilégier uniquement les grandes écoles mais sera élargi à l'ensemble des formations professionnalisantes, qui le cas échéant, pourront aussi être organisées par des réseaux qui se constitueraient.

L'évolution majeure apportée à ce prochain Plan concernera son articulation avec les trois instituts de transition pour lesquels les actions proposées devront s'inscrire dans un objectif d'augmentation d'effectifs de diplômés.

ACTION 27 : Plan Formations Professionnalisantes Grand Est

La Région initiera un Plan « Formation Professionnalisantes » à l'échelle du Grand Est à destination d'un public étudiant Bac + 3 à Bac + 5 dans une logique d'insertion professionnelle locale.

ACTION 28 : Soutenir et valoriser les réseaux thématiques de formation

La Région soutiendra la constitution de réseaux de formation visant à rassembler, sur une thématique identifiée, une masse critique d'enseignants et enseignants chercheurs, autour d'établissements d'enseignement supérieur, afin de développer une offre de formation haute qualité et se positionner au même niveau que les meilleurs centres de formation européens et internationaux.

5.3. Objectif 13 : Accélérer la transformation de la recherche en innovation

Si, au cours de la dernière décennie, la recherche française a nettement renforcé son impact économique (reconnaissance internationale dans certaines disciplines, augmentation, du nombre de dépôts de brevets ou encore le développement d'une dynamique entrepreneuriale, structuration d'un écosystème d'appui…), pour autant les collaborations entre les entreprises et les laboratoires publics sont encore insuffisantes.

Pour amplifier les résultats, l'enjeu est aujourd'hui de fluidifier les relations entre le milieu académique et les entreprises, faire travailler ensemble à l'intérieur d'un micro écosystème tous les acteurs d'une même chaine de valeurs (développeurs, intégrateurs, ingénieurs, entrepreneurs). En s'appuyant sur des ressources humaines expertes, il s'agira d'identifier les besoins clients, mettre en place des partenariats nécessaires entre les acteurs et organiser le travail dans des lieux dédiés (mutualisation des équipements).

Dans le cadre du BAGE, l'idée est de constituer des grappes d'innovation autour de chaînes de valeur bien identifiées, majoritairement sur les thématiques de transition pour construire des partenariats stratégiques et favoriser l'émergence de projets.

ACTION 29 : Favoriser le premier emploi scientifique dans les entreprises locales.

La Région soutiendra les actions de promotion des compétences des docteurs dans une perspective d'insertion professionnelle dans les entreprises locales.
La Région mettra également en place une action d'incitation à l'embauche des docteurs.

ACTION 30 : Contribuer aux chaires industrielles développées avec les entreprises du territoire

Dans le cadre du partenariat avec l'ANR, la Région accompagnera la mise en place de chaires industrielles en lien avec les trois instituts de transition.

ACTION 31 : Soutenir les projets de recherche des laboratoires ayant un premier partenariat avec les entreprises

La Région soutiendra les laboratoires et les entreprises s'engageant dans un premier projet collaboratif répondant aux enjeux des trois instituts de transition.

Ce soutien pourra être complété par une aide aux postes d'interface R&D, intervenant comme ressource entre l'entreprise, le laboratoire et l'infrastructure.

ACTION 32 : Encourager les entreprises à recourir à l'expertise des compétences de recherche et de transfert

La Région soutiendra les entreprises dont les besoins nécessitent de recourir à l'expertise de compétences issues des plateformes académiques et de plateformes de transfert technologiques. L'enjeu étant de soutenir la demande de services plutôt que l'offre.

Les SATT issues du premier Programme Investissements d'Avenir sont au nombre de trois, entièrement ou partiellement, sur le Grand Est et font état d'indicateurs très favorables. Ainsi, depuis 2013, c'est 60 start-ups dans le domaine des Deeptech qui ont été lancées dans le Grand Est, plus de 165 M€ levés sur le territoire pour des entreprises issues de la recherche publique et plus de 2 000 technologies (sur 13 000 en France) financés pour 116 M€ de projets d'innovations en maturation et 728 brevets déposés.

ACTION 33 : Créer un nouveau partenariat avec les SATT

La Région accompagnera les trois SATT œuvrant sur le territoire, dans l'évolution de leur modèle économique pour viser à terme l'autofinancement de leurs frais de fonctionnement.
Elle soutiendra également toute initiative structurante et coordonnée à l'échelle du territoire en prenant l'exemple du programme TEAM TO MARKET.

5.4. Objectif 14 : Structurer l'offre de transfert de technologie au service des entreprises

Dans une logique de compétitivité du tissu local et d'accompagnement des transformations des entreprises, la Région Grand Est s'appuie sur une quinzaine de plateformes de transfert de technologie (CRITT-CRT et plateformes technologiques). L'évolution du paysage de l'innovation a amené ces structures à repenser leur modèle économique, notamment pour leur permettre d'assurer la pérennité de leur ressourcement dans un contexte concurrentiel plus affirmé.

En même temps, les plateformes académiques apportent leur expertise aux entreprises dans le développement de leur activité. Cette offre de service doit poursuivre ses efforts de structuration et de valorisation, pour répondre au mieux aux besoins de l'économie régionale.

L'ensemble de ces expertises nécessite également d'être mieux identifiée et valorisée par les structures d'accompagnement des entreprises.

ACTION 34 : Identifier l'offre de services des plates-formes académiques

A partir des démarches déjà engagées par les établissements, la Région identifiera les plateformes académiques en capacité de proposer une offre de services structurée auprès des entreprises.

ACTION 35 : Accompagner la redéfinition du modèle économique des plateformes de transfert de technologies

La Région poursuivra son soutien aux CRT et structures apparentées CRT dans une logique d'évolution de leur modèle économique et dans leur ancrage territorial en lien avec la recherche et les entreprises locales. Cette démarche passera par une labellisation « Grand Est » des structures.

Les structures de transfert labellisées seront soutenues dans le ressourcement de leur activité en lien avec les thématiques portées des instituts de transition.

ACTION 36 : Organiser la diffusion de l'offre de compétences

L'ensemble de l'offre de compétences régionale fera l'objet d'une promotion et d'une valorisation auprès des entreprises par les structures d'accompagnement de l'écosystème et en articulation avec les instituts de transition.

Cette action viendra alimenter l'une des propositions du plan BAGE qui prévoit de lancer une démarche forte pour capter les entreprises du Grand Est créatrices de valeur et les accompagner en RDI. A partir d'un positionnement et d'une mission clairement définis, chaque acteur devra détecter et accompagner dans l'ingénierie et le montage de projet.

6. Les principes de mise en œuvre

Pour garantir la réussite de la SRESRI sur la période 2020-2030, la Région assumera pleinement son rôle de chef de file. En outre, elle renforcera avec les acteurs un dialogue de qualité pour permettre une convergence des stratégies et une coordination efficace des interventions sur l'ensemble du territoire régional.

Ainsi, la Région affirmera ainsi son rôle de :

- **Coordinateur et animateur du territoire**, en réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologies dans l'objectif de décliner de manière opérationnelle les ambitions de cette stratégie ;
- **Développeur de projets spécifiques** au regard de ses choix stratégiques en invitant les acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation à répondre aux enjeux majeurs identifiés pour le territoire régional.
- **Stimulateur de dynamiques territoriales** en développant les synergies entre territoires et en cohérence avec les initiatives locales (POCE, TI, TIP, schémas locaux ESRI);
- **Facilitateur des dynamiques collaboratives** en favorisant le développement de projets interdisciplinaires entre les différents acteurs publics et privés;
- **Accompagnateur de démarches structurantes originales** visant à renforcer le rayonnement et de l'attractivité du Grand Est.

6.1. Porter et partager collectivement la stratégie régionale

Cheffe de file en matière de politique de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la Région doit affirmer ce rôle tout en créant des espaces de concertation, de synergies afin de faire émerger des échanges durables et de qualité pour établir une stratégie partagée.

La Région intervient dans le respect des compétences de chacun : État, EPCI, Universités, écoles, organismes de recherche et de tout autre acteur. Elle veille, aux côtés de l'État, à la cohérence entre les actions menées et à la complémentarité des projets au sein du territoire régional pour améliorer les synergies entre acteurs et assurer la réussite des projets.
Le dispositif de gouvernance doit permettre d'associer une multitude d'acteurs et traiter de nombreux sujets stratégiques ou pas. Aussi, il est question d'adapter les instances et leur composition en fonction des objectifs poursuivis.

La SRESRI fixe aux acteurs, un cadre régional d'intervention pour contribuer à la politique de formation, d'intégration à l'emploi et de transformation des savoirs en développement économique et territorial. La gouvernance prévue dans le cadre de la stratégie régionale permet aux acteurs de la gouvernance, le partage de l'information et la convergence des stratégies avec trois grands objectifs :

- Piloter la stratégie régionale
- Développer une approche territoriale de la SRESRI
- Promouvoir et partager la stratégie

C'est pourquoi, reposant sur **deux instances stratégiques, elle sera organisée de la manière suivante** :

- **Comité d'Orientation Stratégique - COS**

Le COS est une instance mise en place pour instaurer un dialogue privilégié entre la Région, l'Etat et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et du transfert de technologies afin de croiser les stratégies de chacun sur ce champ d'intervention. Le déploiement de la stratégie sera présenté et évalué dans ce cadre privilégié.

Le COS constitue une instance de gouvernance stratégique par laquelle la Région affirme et concrétise son rôle de coordinateur de ces politiques, en lien avec l'Etat voire de chef de file pour les transferts vers le monde économique.

Présidée par le Président du Conseil Régional et par le Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Coordination des politiques européennes, le COS associe également les Vice-Présidents de la Région concernés par les thématiques abordées (Formation, Innovation, Jeunesse, International, Transport, …). Il est réuni à l'initiative de la Région une fois par an pour analyser et faire évoluer les enjeux de la SRESRI, examiner le bilan des actions mises en œuvre par les comités thématiques. La Région fixe l'ordre du jour des rencontres et en assure l'organisation.

Il est constitué des membres suivants :

- les Présidents des 5 Universités régionales
- un collège de représentants des Ecoles d'Enseignement Supérieur
- les représentants des organismes de recherche du territoire, dans le respect de leurs organisations territoriales propres : CNRS, INSERM, INRAE, INRIA
- un collège de représentants des structures intermédiaires de transfert et de technologies
- la Rectrice déléguée à l'ESRI
- le Délégué Régional à la Recherche et au Développement Technologique (DRRT)
- les représentants des trois CROUS du Grand Est
- un collège de représentants des acteurs de la CSTI
- trois représentants d'entreprises régionales reconnues pour leurs dépenses de R&D (une entreprise par thématique de l'institut)
- 1 représentant du CESER

Cette composition pourra être révisée en tant que de besoin.

- **Les Comités de suivi des ambitions**

Le COS s'appuie sur les travaux de comités de suivi des ambitions. Chaque comité sera mobilisé par la Région en tant que de besoin en fonction des sujets à traiter. Ces comités suivront le déploiement des actions et en évalueront l'impact (bilan, suivi des indicateurs, préconisations). Ces Comités pourront disposer des évaluations des projets soutenus par la région et qui, le cas échéant, auront été réalisées par l'ANR, avec laquelle la Région Grand Est souhaite rentrer en négociation pour élaborer une convention de partenariat.

Ces comités alimenteront également le COS en prospectives. Ces instances seront également un lieu d'échange et de rapprochement entre les acteurs de l'écosystème.

- <u>Le comité « Réussite étudiante »</u>
  Il est composé de représentants issus du Conseil Régional des Jeunes, du monde étudiant et des CROUS. Il suivra les objectifs et la mise en œuvre des actions de l'ambition « Favoriser la réussite étudiante »

- <u>Le comité « attirer les talents »</u>
  Il est composé des représentants des 5 universités, des EPST, des CHU, ainsi que de représentants d'entreprises du territoire (PME et Grande entreprise), un représentant des SATT et des structures de transfert.

- <u>Le comité « impact territorial la SRESRI »</u>
  Il est composé de représentants d'établissements d'enseignement supérieur, d'universités, d'entreprises, de centres de transfert (CRT), représentants de la conférence des collectivités locales.

Les 2 derniers comités seront également mobilisés dans le cadre de la S3.

A l'image de la gouvernance mise en place pour la Stratégie de spécialisation S3, le suivi opérationnel sera assuré par les Instituts de la transition. Il pourra faire aussi l'objet de conventions pluriannuelles avec les universités et les EPST pour définir dans le cadre d'un

dialogue stratégique, le rôle des établissements et des actions prioritaires à mener conjointement.

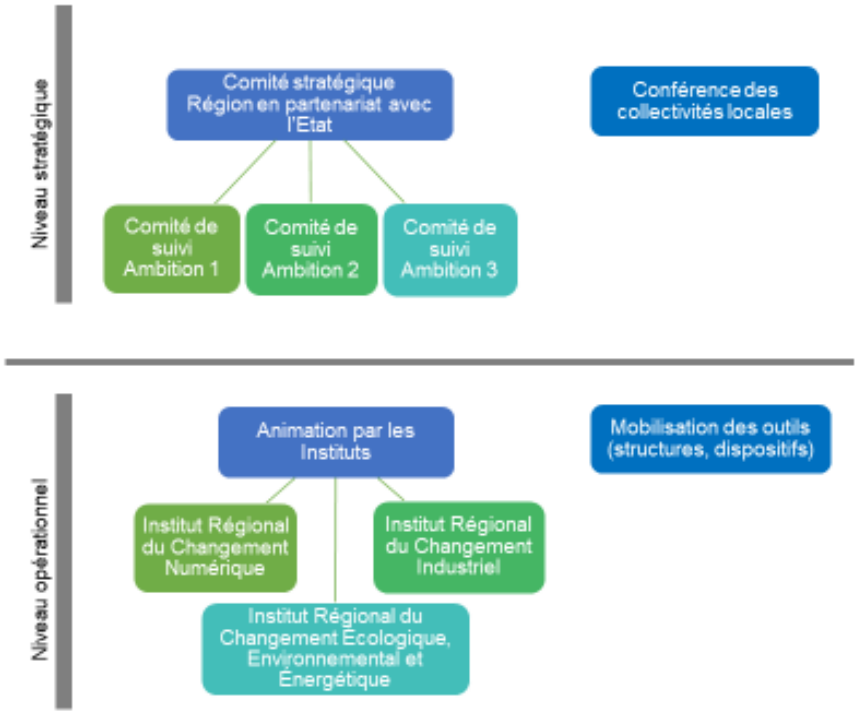

Figure 4 : Schéma de la gouvernance

6.2. Accroitre l'efficacité des politiques du territoire en matière d'ESRI

90 villes du Grand Est accueillent des effectifs liés à l'enseignement supérieur et la recherche dont 6 agglomérations regroupant 90 % des effectifs. Les agglomérations en ont fait légitimement un véritable enjeu de développement et d'attractivité de leur territoire. Dans ce contexte, la Région souhaite instaurer avec les collectivités locales un véritable dialogue pour renforcer l'impact territorial de l'intervention publique en matière d'ESRI. Cette démarche de concertation se traduira par la mise en place d'une **conférence des collectivités** permettant de mettre en synergie les politiques publiques et d'articuler les financements croisés des différentes collectivités.

L'instance se réunira une fois par an à minima pour traiter de la mise en œuvre des actions en lien direct avec le développement des territoires. Cette concertation s'appuiera sur les stratégies des collectivités déjà mises en œuvre et les Pacte Offensive Croissance Emploi signés entre la Région des collectivités.

6.3. Libérer des marges de manœuvre et prioriser les axes d'intervention pour répondre aux enjeux

L'effort financier des collectivités du Grand Est en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche et le transfert de technologie s'élève à environ 120M€ par an, avec une implication complémentaire des collectivités infrarégionales (moyenne calculée sur les années 2015/2017).
Sur ces 120M€ annuels de soutien des collectivités du Grand Est, 58 % est assurée par la Région Grand Est, un taux inférieur à la valeur nationale s'établissant à plus de 67 %. Toutefois, le poids des dépenses allouées par la Région Grand Est comparativement à celles de l'ensemble des Conseils régionaux de France métropolitaine (6,7 %) est proche du poids économique de la région (6,75% du PIB national).

Un soutien non négligeable en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante

Alors que le Grand Est concentre 8,1% des effectifs étudiants de France métropolitaine, les dépenses de la Région Grand Est en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante représentent 9% des dépenses des Conseils régionaux de France métropolitaine. Ainsi, en moyenne sur la période 2015-2017, la Région Grand Est a consacré 156€ par étudiant en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, soit 18€ de plus que la moyenne nationale, situant le Grand Est en cinquième position des Régions métropolitaines.

Un soutien à la recherche et au transfert de technologie en progression

Alors que le Grand Est contribue à hauteur de 6,75% au PIB de la France métropolitaine, les dépenses de la Région Grand Est consacrées à la recherche et au transfert de technologie représentent 5,5% de celles de l'ensemble des Conseils régionaux de l'hexagone. L'effort budgétaire du Conseil régional Grand Est est de 6,86€ par habitant (valeur nationale de 10,77€).

Cet écart s'explique par la faible part des dépenses consacrées par le Grand Est au CPER (Volet recherche) sur la période d'étude (2015/2017). En effet, seules 2% des dépenses du Conseil régional sont consacrées au CPER, ce qui représente un taux faible par rapport à la valeur nationale moyenne. Ce taux s'explique par un retard dans le lancement de programmes CPER, un rattrapage ayant été observé depuis sur la seconde phase du CPER.

Les deux focus présentés ci-dessus, Recherche / Transfert de technologie et Enseignement supérieur / Vie étudiante montrent néanmoins les marges de manœuvre disponibles pour réorienter l'effort régional vers le premier volet.

Plus largement, dans un souci de maintien des budgets, l'objectif est de mobiliser sur le territoire, pour les dix prochaines années, **2,4 Mds€ en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.** La Région jouera alors un rôle moteur et agira comme un catalyseur, qui fera que chaque euro régional investi pourra en générer trois autres supplémentaires.

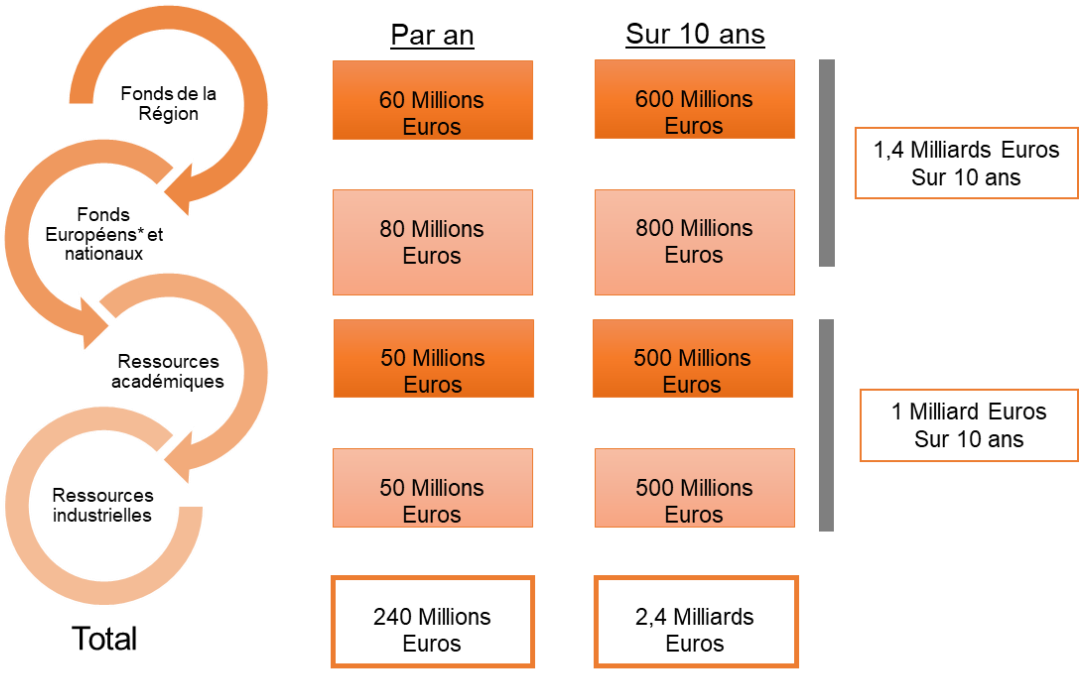

** sous réserve de l'adoption du cadre financier pluriannuel européen et des règlements portant sur les fonds européens liés*

6.4. Observer et coordonner pour mieux piloter

Définie sur la période 2020-2030, cette stratégie fera l'objet d'une évaluation continue avec les partenaires, permettant d'ajuster les objectifs et les actions associés aux trois ambitions définies. Cette évaluation a vocation à répondre à un ou plusieurs des quatre objectifs suivants:

- **Justification** de l'intérêt et de la valeur de l'activité soutenue, permettant de donner une légitimité au dispositif de soutien
- **Responsabilisation** des financeurs et des bénéficiaires, dans le but de tendre vers une meilleure efficience des dispositifs
- **Allocation**, afin de cerner finement les impacts des projets et ainsi définir des stratégies d'optimisation des moyens
- **Analyse** centrée sur les mécanismes d'émergence et de propagation des impacts

Indicateurs de suivi	Objectifs 2030
Ambition 1 - Faciliter la vie étudiante	
> **Taux de poursuite en enseignement supérieur après le Bac**	✓ **90% des bacheliers**
> **Taux de satisfaction des étudiants sur les conditions d'étude**	✓ **80% de satisfaction**
> **Nombre d'étudiants en Grand Est**	✓ **250 000 étudiants**
> **Nombre d'étudiants suivant les formations en distanciel**	✓ **50% des étudiants**
> **Nombre de sites d'enseignement connectés sur le Grand Est**	✓ **10 sites**
> **Taux d'insertion professionnelle (GE et Hors territoire)**	✓ **80% des diplômés**
Ambition 2 - Créer un espace stimulant au développement de nos talents	
> **Taux de chercheurs en mobilités sortantes par an**	✓ **25 % des chercheurs**
> **Evolution de la part des publications des chercheurs du Grand Est**	✓ **+ 10 %**
> **Budgets captés via les outils de financement européens**	✓ **Doublement / à 2020**
> **Nombre d'étudiants entrepreneurs créateurs d'entreprises**	✓ **10 % des étudiants**
> **Nombre de bénéficiaires des actions CSTI**	✓ **10 % de la population**
Ambition 3 - Renforcer l'impact territorial de l'ESRI	

> **Evolution du nombre d'ingénieurs, de doctorants, de masters diplômés**	✓ **+ 50 %**
> **Nombre de créations d'entreprises issues de la recherche publique**	✓ **Doublement / à 2020**
> **Chiffre d'affaires généré par les plateformes de transfert**	✓ **+ 50 %**
> **Nombre de chercheurs en entreprises pour mille actifs**	✓ **Rattrapage de la moyenne national**
Indicateur transversal	
> **% du budget régional ESRI affecté aux actions émanant des instituts de transition**	✓ **80 %**
> **Taux de la DIRDE rapporté au PIB**	✓ **1,5 %**

Les opérateurs mobilisés dans la mise en œuvre de la SRESRI seront sollicités pour contribuer au recueil de données qui alimenteront un tableau de bord de suivi des ambitions. Ces indicateurs auront vocation à évoluer et seront partagés avec les comités techniques de suivi des ambitions (ou 3 instituts) afin d'alimenter le COS dans le pilotage de la stratégie.

6.5. Promouvoir la SRESRI Grand Est

Les enjeux, au regard des constats et de la large consultation des acteurs de l'ESRI, sont de favoriser à la fois l'attractivité et le rayonnement de notre territoire :

- En développant une stratégie de promotion de la SRESRI Grand Est
- En mettant en lumière les atouts et les success stories des territoires,
- En créant une identité forte du Grand Est « Choose Grand Est », s'appuyant sur la qualité des compétences et de l'excellence de la recherche sur le territoire.

Cette stratégie de communication s'appuiera sur 2 axes :

Une appropriation de la SRESRI par les acteurs de l'écosystème régional

- Organisation de deux assises de l'ESRI sur la durée de la stratégie
- Présentation sur les trois territoires de la SRESRI (petits déjeuner ESRI, …)
- Diffusion numérique d'un document de présentation à l'ensemble des partenaires,
- Diffusion élargie de la SRESRI au grand public via des outils de communication de la Région (journal externe, réseaux sociaux, …).

La promotion au-delà des frontières régionales

- Création d'un cahier spécial à diffusion nationale sur les atouts du territoire
- Diffusion de support de comminations en français, anglais et allemand pour les grandes manifestations nationales et internationales (Foire de Hanovre, CEIS, …)
- Présence d'un stand Région sur les grands colloques internationaux sur le territoire et bénéficiant d'un soutien régional.

Glossaire

AVUF	Association des Villes Universitaires de France
BAGE	Business Act Grand Est
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CHU	Centre Hospitalier et Universitaire
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COS	Comité d'Orientation Stratégique
COT	Contrats d'Objectifs Territoriaux
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CRT	Centre de Ressourcement Technologique
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales
CSP	Catégorie socio professsionelle
CSTI	Culture Scientifique, Technique et Industrielle
DIRD	Dépense Intérieure de Recherche et Développement
DIRDA	Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations
DIRDE	Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Entreprises
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
FRCR	Fonds Régional de Coopération pour la Recherche
GESTE	Grand Est Science, Technique et Expérience
IDEX	Initiative d'excellence
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRIA	Institut national de recherche en Informatique et automatique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRT	Institut de recherche technologique
ANR	Agence nationale de la recherche
MEGE	Maison de l'Europe Grand Est
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
OCIM	Observation Cooperation Information Muséales
OFQJ	Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
OREF	Observatoire Régional Emploi Formation
PEPITE	Pôles Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite ou moyenne entreprise
Po FEDER	Programme operation Fonds européen de développement régional
POCE	Pacte Offensive Croissance Emploi
RDI	Recherche, Développement et Innovation
S3	Stratégie de Spécialisation Intelligente
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
StraNES	Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
STS	Section de Technicien Supérieur
TI	Territoires d'Industrie
TIP	Territoire d'Innovation Pédagogique